



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 6 MARS 2023**

**– COMPTE-RENDU INTÉGRAL –**

Le lundi six mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle de la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt-huit février deux mille vingt-trois par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

**PRÉSENTS :**

Mme ATALLAH, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCE, M. COUMET, Mme DECLERCQ, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. FLORENTIN, M. GUILLOU, M. IDRIS, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MAULAT, Mme MILLET, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOUYRIS, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir : Mme AICHOUN BAPTISTE a donné son pouvoir à Mme KOUASSI.  
M. AQUA a donné son pouvoir à M. COURBAN.  
M. MOINE a donné son pouvoir à M. OFREDO.

Sans pouvoir : Mme PATRIE, M. LE.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : Mme Marie ATALLAH

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement.

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, je vous invite à prendre place, s'il vous plaît. Comme vous le constatez avec le « petit » dossier qui est devant moi, je crois que nous avons dépassé tous nos records. Pour les présentations, je vous demanderai d'être brefs et succincts.

Nous allons commencer par la désignation d'une secrétaire de séance. Est-ce que Marie ATALLAH est parmi nous ? Oui. Nous allons te désigner comme secrétaire de séance.

Je vous propose de désigner Marie ATALLAH comme secrétaire de séance. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie. Marie ATALLAH est notre secrétaire de séance.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### Projets de délibérations propres

#### **13 2023 01 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 3 octobre 2022.**

**M. LE MAIRE** : Nous commençons, avec pour première délibération d'adoption l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil du 3 octobre. Y a-t-il des correctifs à apporter ? Je vous en prie, Monsieur PENG.

**Chang Hua PENG** : Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Maire. Dans l'avant-dernière prise de parole, je souhaiterais qu'un correctif soit apporté, en remplaçant tout simplement le terme « sur » par « sans », afin de donner un sens à ce paragraphe : « Quelque part, sans l'autorisation [...] ».

**M. LE MAIRE** : D'accord. Vous le préciserez à la fin du Conseil à la Direction des Services, afin que nous soyons sûrs de la bonne correction.

**Chang Hua PENG** : Oui, bien sûr, ce sera fait.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il d'autres demandes de corrections ? Puis-je faire approuver le compte rendu avec cette correction intégrée ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci, il est adopté.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **13 2023 02 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022**

**M. LE MAIRE** : Nous allons faire de même pour le compte rendu du Conseil d'arrondissement du 7 novembre. Même question : y a-t-il des correctifs à apporter ? Je vais le faire adopter. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **13 2023 03 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 28 novembre 2022**

**M. LE MAIRE** : Nous allons faire de même pour le compte rendu du Conseil d'arrondissement du 28 novembre. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci, il est adopté également à l'unanimité.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**13 2023 04 Désignation des membres du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement au conseil d'école de l'école polyvalente Jean Simon.**

**M. LE MAIRE** : Notre première vraie délibération est la désignation des membres du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement au conseil de l'école polyvalente Jean Simon. C'est Emmanuel COBLENCÉ qui la rapporte.

**Emmanuel COBLENCÉ** : Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous et à toutes. Effectivement, vous le savez, en début de mandature, notre Conseil désigne des représentants dans les différents conseils d'écoles, et également de collèges. Cet exercice a évidemment été fait en 2020, mais depuis une nouvelle école, l'école polyvalente Jean Simon, a ouvert ses portes dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Il nous appartient de désigner nos représentants pour le conseil de cette belle école polyvalente Jean Simon.

Il est proposé que Serge TOKA et en tant que suppléant, Jean-Baptiste OLIVIER, puissent siéger comme représentants du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, donc je vais faire adopter ces deux désignations. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il y a unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### Projets de délibérations soumis pour avis

**2023 DAE 77 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19 193 172 euros.**

**M. LE MAIRE** : Nous avons toute une série de délibérations présentées par Éric OFFREDO. Nous allons commencer par un programme concernant Elogie-Siemp, une garantie d'emprunt. Il s'agit de la DAE 77. Je lui laisse la parole.

**Éric OFFREDO** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit d'une garantie d'emprunt sollicitée par Elogie-Siemp pour des locaux commerciaux et d'activités, dans le cadre d'opérations de création et d'acquisition, d'amélioration de logements sociaux, qui ont été programmées entre 2017 et 2023. Le montant est élevé, il atteint 19 193 172 euros. Il est demandé une garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt. Nous sommes concernés pour une seule adresse qui est le 10, rue Küss.

**M. LE MAIRE** : Merci. Oui, le 10, rue Küss. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur la DAE 77 ? Je vais la faire voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**MME MARIE-JOSE RAYMOND-ROSSI NE PARTICIPE PAS AU VOTE.**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAJ 1 Subvention et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement (296 750 euros) avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DAJ 1, un autre sujet, celui de l'organisation des consultations gratuites d'avocats en mairie.

**Éric OFFREDO** : Merci. Effectivement, les consultations gratuites des avocats sont un service qui existe depuis très longtemps, puisque la première délibération instituant ces consultations date du 2 mai 1977. Depuis 2007, c'est la Direction des Affaires juridiques qui assure le suivi et le fonctionnement de cette offre. Nous reconduisons une convention pluriannuelle de subvention entre la Ville et l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris, avec attribution d'une subvention de 296 750 euros. Depuis 2017, l'offre a évolué, avec de plus en plus de consultations spécialisées en droit du travail, droit du logement et droit de la famille, qui sont proposées dans une dizaine de mairies. Nous veillons, et ce n'est pas toujours évident dans la période actuelle où de nombreux travaux sont effectués dans cette mairie, à préserver un espace pour accueillir ces permanences.

Ce n'est pas le seul endroit – j'élargis un peu le spectre – où les Parisiens peuvent bénéficier de consultations généralistes ou spécialisées en matière de droit. En effet, le 13<sup>e</sup> arrondissement est déjà bien doté avec un point d'accès au droit ouvert depuis 2007, avec le bus du Barreau qui vient directement dans les quartiers, au plus proche des habitants des quartiers en Politique de la Ville, et avec une Maison de la justice et du droit qui devrait bientôt ouvrir dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. En 2021, 8 738 personnes ont bénéficié de conseils juridiques gratuits par le biais des consultations au Barreau de Paris, et 68 % des usagers ont consulté dans un domaine du droit spécialisé, ce qui est quand même assez important.

Il est proposé de prolonger cet accord avec le Barreau.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Un service utile pour les Parisiens. Je n'en vois pas, je vais tout de suite faire voter la DAJ 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **2023 DLH 33 Location de l'immeuble 46, avenue d'Italie (13<sup>e</sup>) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique**

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer à nouveau à toute une série de reconductions de baux emphytéotiques, de garanties d'emprunts, de cessions de commerce, d'emprises, etc. Tout de suite, Éric OFFREDO rapporte la DLH 33.

**Éric OFFREDO** : Il s'agit effectivement du renouvellement d'un bail emphytéotique conclu avec l'Habitat Social Français, qui a été repris ensuite par Paris Habitat. Ce bail avait été signé pour 45 ans en 1979, avec une prise d'effet en 1978, et il arrivera à échéance le 31 mars. Il s'agit bien évidemment de prolonger ce bail emphytéotique, qui était à l'origine à usage de commerce et d'hôtel meublé, et qui a maintenant été transformé en logements sociaux pour la partie habitations. 10 logements ont été réhabilités en étages, pour une surface d'environ 380 m<sup>2</sup>. Ce bail prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, pour une durée de 55 ans, avec les conditions qui s'appliquent à tous les baux emphytéotiques. Je peux vous les énumérer, mais ce sont les clauses classiques, notamment le fait que le preneur prend la propriété dans l'état où il la trouve, et doit nous la rendre dans l'état où il l'a trouvée au 1<sup>er</sup> avril 2023. Il ne peut la revendre, sans faire de bénéfices, et il devrait obligatoirement travailler avec la Ville de Paris si jamais il n'allait pas jusqu'au bout. Mais il s'agit de Paris Habitat, donc il n'y a pas vraiment d'inquiétude de ce point de vue-là.

**M. LE MAIRE** : Cela devrait bien se passer. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur OLIVIER, je vous en prie.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Merci. Je vais poser une question de non-connaissseur. Lorsqu'un bail emphytéotique se termine et que nous « repartons à zéro », si j'ose dire, est-ce que ce ne serait pas possible d'intégrer par exemple des BRS ?

Deuxième élément, qui va justifier notre vote pour : je ne crois pas que tu l'aies mentionné, mais il n'y a pas de loyer capitalisé. Il y aura des loyers annuels et nous sommes donc évidemment favorables à cette pratique tout à fait normale.

**Éric OFFREDO** : Oui, comme il y a des locataires aujourd'hui, intégrer du BRS, cela pourrait s'entendre, mais ce serait alors l'Office foncier, ce qui change un peu. Cela me semble un peu compliqué.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je vais faire voter la DLH 33. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 35 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE ET M. JEAN-BAPTISTE OLIVIER NE PARTICIPENT PAS AU VOTE.**

**2023 DLH 66 Modification des garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par ANTIN Résidences – garantie des prêts PAM Eco-Prêt, PAM Taux Fixe et PHB (1 173 035 euros) finançant le programme 10, rue de la Croix Faubin / 9-9bis, rue Gerbier (11<sup>e</sup>).**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DLH 66, cette fois-ci avec ANTIN Résidences. Au fait, je suis NPPV pour Paris Habitat car je suis au conseil d'administration.

**Éric OFFREDO** : La DLH 66, effectivement, est une modification de garantie d'emprunt, elle fait partie de ces délibérations très techniques. Le Conseil de Paris avait accordé la garantie de la Ville sur les emprunts PAM Eco-Prêt et PAM Taux Fixe complémentaire à l'Éco-Prêt, pour mobiliser et financer deux programmes de rénovation dans les 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements. Les montants des prêts ont évolué, notamment du fait d'une révision à la hausse du bouquet de travaux prévus par le bailleur et d'une optimisation de ces plans de financement. Il y a de nouveaux contrats et le bailleur, en l'occurrence ANTIN Résidences, nous demande d'apporter à nouveau sa garantie sur le nouveau montant qui est à hauteur de 4 151 008 euros.

**M. LE MAIRE** : Il faut modifier l'intitulé car l'adresse du 13<sup>e</sup> arrondissement n'est pas mentionnée. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais faire voter la DLH 66. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**MME MARIE-JOSEE RAYMOND-ROSSI NE PARTICIPE PAS AU VOTE.**

**2023 DLH 75 Location de l'immeuble 26, rue du Tâge/52 bis, rue du Moulin de la Pointe (13<sup>e</sup>) à HSF – Bail emphytéotique.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DLH 75 avec HSF cette fois-ci.

**Éric OFFREDO** : Il ne s'agit pas ici d'un renouvellement, mais de l'établissement d'un bail emphytéotique avec HSF, sur une petite parcelle qui est au croisement de la rue du Tâge et de la rue du Moulin de la Pointe, et dont la superficie est de 57 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est composée d'un bâtiment R + 3 de 150 m<sup>2</sup> à usage d'habitation, qui comprend 9 petits logements, assez dégradés actuellement, dont aujourd'hui 4 logements vacants.

Il est proposé de conclure par un transfert de propriété un bail emphytéotique avec HSF pour réaliser un programme comportant des logements sociaux. Le Domaine a évalué la valeur normale du marché pour le loyer capitalisé de ce bail à 998 954 euros. S'agissant d'un programme de logement social, il rend un avis favorable au loyer proposé, soit 550 000 euros. La différence entre ce montant et la valeur de marché figure parmi les dépenses déductibles du prélèvement sur les ressources des communes qui ne comptent pas 25 % de logements sociaux. Ce bail emphytéotique prend effet à la signature, pour une durée de 65 ans.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur OLIVIER.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : C'est effectivement une toute petite parcelle, sur laquelle des logements vont être transformés pour créer 6 logements sociaux qui sont, si j'ai bien lu, des PLS, ayant vocation à être quand même pour les classes moyennes. Mais il s'agit là encore de loyers capitalisés, c'est assez difficile. Ni pour, ni contre, nous allons nous abstenir sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur OLIVIER. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas donc, pour la DLH 75, qui vote pour ? Qui vote contre ? Et donc, abstention de votre côté. Merci, c'est bien noté.

**POUR : 33 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 VOIX (4 ÉLUS DU GROUPE UDC 13 - Mme ESTIENNE, MME STIBBE, M. OLIVIER ET M. SHOUKRY)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DLH 77 Modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F – Prêts PAM, PAM Eco-prêt et PHB réallocation du PHBB (1 520 000 euros) finançant le programme de rénovation de 28 logements sociaux, 6-8, rue Jenner (13<sup>e</sup>).**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DLH 77, cette fois-ci pour le bailleur 3F.

**Éric OFFREDO** : Nous alternons des baux emphytéotiques et des modifications de garanties d'emprunts. Cela permet de varier un peu. C'est effectivement une modification, pour deux programmes, l'un dans le 13<sup>e</sup> et l'autre dans le 19<sup>e</sup> arrondissement.

Celui du 13<sup>e</sup>, qui nous intéresse, est situé 6-8, rue Jenner. Il s'agit de modifier les garanties d'emprunt puisque le montant est légèrement inférieur à celui qui avait été garanti au départ. Il y a également une caducité de la garantie initiale pour une des deux opérations, la souscription des emprunts sur la ligne de prêt distincte, avec des montants nominaux différents, ce qui oblige effectivement 3F, pour la seconde opération, à solliciter à nouveau la garantie de la Ville, et c'est ce qui nous est proposé. Pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, aux 6-8, rue Jenner, le montant est évalué à 1 540 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il s'agit de toute une série de délibérations un peu techniques, je vais me permettre d'avancer. Pour la DLH 77, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DU 7 Ensemble immobilier 153-161, rue Nationale (13<sup>e</sup>) - Cession des derniers lots de copropriété communaux - Prorogation du bail emphytéotique de la RIVP.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DU 7. C'est un peu différent.

**Éric OFFREDO** : Celle-ci, c'est un peu mon marronnier. Je rapporte cette délibération tous les ans car nous prorogons ce qui a déjà été prorogé, j'espère que c'est la dernière fois que je la rapporte.

Il s'agit d'une adresse que vous connaissez puisque, effectivement, c'est l'ensemble immobilier 153-161, rue Nationale, et des parkings qui y sont notamment situés. Un bail emphytéotique avait fixé la gestion à la RIVP en 1972 pour 50 ans. Le bail est arrivé à échéance en octobre 2022 et a été prorogé jusqu'au 19 avril 2023. Comme tout n'est pas encore totalement finalisé, nous avons besoin de proroger à nouveau ce bail.

Je vous rappelle le fond du sujet. Un parc de stationnement de 819 places se trouve en sous-sol, qui a fait l'objet d'un programme de déploiement pour des locataires RIVP. Au 3 janvier 2023, sur les 819 places, 201 restent encore occupées principalement par des personnes travaillant dans l'immeuble et dont le stationnement sera maintenu par le projet de l'acquéreur. Le parking nécessite des travaux importants de mise aux normes, en particulier le réseau

des sprinklers, qui est estimé par RIVP à environ 450 000 euros. Un deuxième lot de copropriétés est concerné, le lot 1 004, à usage commercial, et qui est actuellement loué à la SARL Bayard Automobiles, dans le cadre d'un bail en date du 4 novembre 2008.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Tu n'avais pas terminé, excuse-moi. Je suis allé un peu rapidement parce que ce n'est pas la première fois que nous présentons cette délibération.

**Éric OFFREDO** : Je pourrais reprendre toute la délibération, mais, comme nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, je pense que nous pouvons aller directement à ses attendus. Il est demandé :

- La signature d'une promesse de vente, sous conditions suspensives des autorisations préalables nécessaires au projet auprès de Bayard Automobiles et de Sodevam, qui va faire de la logistique urbaine.
- La cession des lots de copropriétés communaux correspondant au local commercial et aux places de stationnements en sous-sol, pour un montant de 9 800 000 euros HT.
- La prorogation de 12 mois du bail emphytéotique à la RIVP, soit jusqu'au 19 avril 2024. Nous espérons que nous n'aurons pas besoin de proroger à nouveau.
- Le dépôt des demandes d'autorisation, notamment d'urbanisme, nécessaires à la réalisation de cette opération.

Enfin, il est demandé aux représentants de la Ville de Paris de voter en assemblée générale du syndicat des copropriétaires l'ensemble des résolutions nécessaires au processus de réalisation de cette opération.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Désolé d'être allé un peu trop rapidement. Je laisse la parole à Wilfried BETOURNE puisqu'il avait déjà levé la main.

**Wilfried BETOURNE** : Merci, Monsieur le Maire. C'est uniquement pour rappeler, comme il s'agit d'un vieux serpent de mer, d'une délibération qui revient souvent, la position du groupe écologiste. Nous sommes toujours opposés à la cession à un opérateur privé de ce parking souterrain appartenant à la Ville, donc nous restons sur cette position pour l'instant.

La politique de cette majorité est de réduire le nombre de stationnements à l'air libre d'une place sur deux d'ici la fin de la mandature, donc nous allons certainement avoir besoin dans le futur de ces équipements et, au vu des évolutions prévues également dans le PLU, il est fort probable qu'un parking souterrain devienne une rareté dans le futur. Nous pensons donc que ce patrimoine doit rester dans la Ville.

**M. LE MAIRE** : J'ajoute qu'il s'agit de RIVP, donc je ferai une NPPV. Antoine GUILLOU souhaite intervenir.

**Antoine GUILLOU** : Je ferai moi aussi une NPPV, Monsieur le Maire, parce que je suis administrateur de la RIVP comme vous. J'en profite pour signaler que je ne prendrai pas non plus part au vote sur la délibération suivante puisque je suis également administrateur de la SEM ParisSeine.

**M. LE MAIRE** : Voilà les nouvelles règles, les chassés-croisés pour les délibérations. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur OLIVIER souhaite intervenir.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Je ne suis pas RIVP

**M. LE MAIRE** : Chaque chose viendra en son temps.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : J'ai oublié tout à l'heure de dire que je ne pouvais pas prendre part au vote concernant Paris Habitat bien sûr. Concernant cette délibération, ce n'est pas tout à fait, il me semble, le même projet que l'an dernier. C'est un marronnier, mais qui change un tout petit peu.

Je rejoins le collègue écologiste sur le fait que nous aurons besoin, à un moment donné, de parkings souterrains, et peut-être en aurons-nous tellement besoin dans dix ans que nous serons obligés de le concéder à une entreprise qui devra le construire, et de l'exploiter pendant des années, ce qui coûtera très cher finalement. Nous devons peut-être le construire nous-mêmes, mais nous n'en aurons pas les moyens. Ce que nous avons, je pense qu'il est préférable de le conserver.

Ma question concerne également ces locaux de stockage. J'imagine que ce doit être des locaux destinés à être loués à des personnes qui n'ont pas de cave, j'ose imaginer qu'il s'agit de cela. Parce que si c'est à destination de

gigantesques dark stores qui entraîneront les inconvénients que nous pouvons avoir au niveau de la circulation et toutes les nuisances de bruit, cela risque de poser un très gros problème. Oui à la prorogation, puisque nous gagnons du temps, si j'ose dire, mais nous alertons sur le projet. Le moment venu, nous aurons à le voter, car aujourd'hui nous votons uniquement la prorogation.

**M. LE MAIRE** : C'est pour un projet de caves supplémentaires. Je ne connais d'ailleurs pas la société en question, je ne l'avais pas rencontrée.

**Éric OFFREDO** : Pour moi, il s'agit de self-stockage.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vais faire voter le projet de délibération DU 7. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous sommes donc 2 NPPV si je sais bien compter.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Je voulais dire également que je me déportais sur la DAE 77.

**M. LE MAIRE** : Je vous propose de voir cela plus tard, délibération par délibération, car sinon nous n'allons pas nous en sortir.

**POUR : 23 VOIX**

**CONTRE : 7 (GROUPE EELV – MME ATALLAH, MME LACOMBE, MME MARCHAND, MME SOUYRIS, M. BETOURNE, M. FLORENTIN ET M. LEROY-WARNIER)**

**ABSTENTION : 5 (ÉLUS DU GROUPE UDC 13 - Mme ESTIENNE, MME STIBBE, M OLIVIER ET M. SHOUKRY – M. PENG)**

**M. LE MAIRE ET M. ANTOINE GUILLOU NE PARTICIPENT PAS AU VOTE  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**2023 DU 32 Cession à la SEM PariSeine de 3 biens à Paris 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> dans le cadre de l'expérimentation d'une démarche de promotion publique.**

**M. LE MAIRE** : Pour la DU 32, nous continuons avec Éric OFFREDO. Il s'agit cette fois de la SEM PariSeine.

**Éric OFFREDO** : Il s'agit d'une valorisation de patrimoine municipal, qu'il est difficile de promouvoir sans passer par des outils particuliers, en l'occurrence ces trois équipements du 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. Je ne vous expliquerai pas ce qui se passe dans le 14<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> ; en revanche, je vais le faire pour ce que nous proposons dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, aux adresses 16 bis, rue Ernest-et-Henri-Rousselle d'un côté, et 4, rue Damesme de l'autre, les parcelles ayant des accès des deux côtés.

Aujourd'hui, il y a un atelier de propreté de la DPE sur une emprise de 640 m<sup>2</sup>, un atelier de bûcherons de l'ADEV sur une emprise de 613 m<sup>2</sup>, et différents bâtiments qui ont des fonctions diverses (bureaux, vestiaires, sanitaires, réfectoires, lieux de stockage de matériel). Il s'agit de domanialité publique, mais sous employeur.

Comment faire évoluer ces sites ? C'est un peu compliqué, et confier le projet à la SEM PariSeine permet d'abord de conserver un usage municipal, en préservant les activités de bûcherons, l'atelier de propreté, dans des surfaces qui conviennent, mais également d'ajouter des logements parce que l'emprise le permet. Deux bâtiments se trouvent sur le site : l'un, le bâtiment A, comporte 4 logements en accession libre sur une surface de 435 m<sup>2</sup>, et 3 logements en Bail Réel Solidaire – nous en parlions tout à l'heure – pour une surface totale de 156 m<sup>2</sup> ; dans l'autre, le bâtiment B, se trouvent l'atelier de propreté au rez-de chaussée, 5 logements en accession libre sur une surface d'environ 393 m<sup>2</sup>, et 2 logements en Bail Réel Solidaire pour une surface d'environ 134 m<sup>2</sup>.

C'est un projet qui n'est pas simple à mener. Deux volumes ont été déterminés, sans transfert de propriété. Les lots qui accueillent l'atelier de propreté et l'atelier de bûcherons restent la propriété de la Ville de Paris. Les trois autres volumes correspondant aux logements – soit en BRS, soit en accession libre – connaissent quant à eux un transfert de propriété au profit de la SEM PariSeine qui est un outil permettant de faire ce genre d'opération.

Ce projet de division, de déclassement de 3 volumes, et la possibilité de laisser la SEM PariSeine porter l'ensemble de ce projet – y compris le réaménagement des parcelles propres à la Ville, les deux ateliers – est soumis à votre approbation.



**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Éric OFFREDO. J'ai vu que Jean-Baptiste OLIVIER s'était inscrit, donc je lui laisse tout de suite la parole.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Merci, Monsieur le Maire. Quand j'ai commencé à lire cette délibération, je me suis demandé si ce que je lisais était vrai, ou si nous étions déjà en 2026, car j'aurais pu écrire cette délibération, elle est vraiment très bien. Enfin, nous créons du logement privé ! L'utilisation de ces parcelles, où se trouvaient effectivement des locaux, est une très bonne nouvelle. C'est au bénéfice de tout le monde car les locaux, actuellement en préfabriqué, vont être créés pour le personnel, et nous en profitons pour « réinjecter », si j'ose dire, du logement privé dans un secteur qui en est très largement dépourvu. Puisque vous parlez toujours de déficit de logement social, j'aimerais maintenant que nous parlions aussi de déficit de logement privé dans certains secteurs. C'est une très bonne délibération et nous serons très heureux de voter pour.

**M. LE MAIRE** : Merci pour votre satisfecit. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour la DU 32 ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

J'en profite pour vous dire que, comme vous l'avez compris, cette opération permet de financer la rénovation de ces ateliers qui étaient très obsolètes, avec un cadre de travail extrêmement dégradé pour les agents de la ville. Une autre opération du même type est envisagée rue du Château-des-Rentiers, nous aurons l'occasion de vous en parler, en vue de l'intégration d'un nouvel atelier de propreté qui manque au 13<sup>e</sup> arrondissement. J'espère que nous parviendrons à réaliser cette opération intelligemment. La SEM PariSeine, de ce point de vue-là, sait travailler dans cette dentelle. Je ne dis pas que cette première opération sera aisée à réaliser, car il sera nécessaire de faire en sorte que ces ateliers puissent continuer à fonctionner pendant la durée des travaux, mais en tout cas cela va dans le bon sens.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**M. ANTOINE GUILLOU NE PARTICIPE PAS AU VOTE**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DU 41 Cession d'un commerce situé dans la galerie du Stadium au 66, avenue d'Ivry (13<sup>e</sup>).**

**M. LE MAIRE** : Nous continuons, toujours avec Éric OFFREDO, avec la cession d'un commerce au Stadium, c'est-à-dire aux Olympiades. Il s'agit de la DU 41.

**Éric OFFREDO** : Il s'agit effectivement d'un petit espace commercial, des locaux A7R5, ce qui ne vous dira pas grand-chose. Je vous fais grâce de l'ensemble du processus qui mène à cette cession.

C'est un local d'une petite surface de 75,90 m<sup>2</sup>, assez encaissée, qui est cédé en l'état. Ces locaux ont fait partie du réaménagement du Stadium, la Ville de Paris les ayant récupérés. Le loyer de base de 20 000 euros n'a jamais été perçu en raison des franchises successives, d'abord par la SEMAPA, puis par la Ville quand les locaux sont entrés en sa possession, en raison à la fois de l'obligation faite au locataire d'aménager les locaux qui avaient été remis en l'état par l'aménageur, et par la récurrence de désordres structurels tels que des infiltrations d'eau. De ce fait, des remises gracieuses ont été accordées. Une locataire qui s'était portée acquéreuse s'est montrée défaillante ensuite dans sa capacité financière à conclure la cession. C'est un autre locataire qui a fait l'acquisition de cette parcelle aux enchères le 21 avril 2022. Il s'agit de la SCI immobilière TOLAU, déjà détentrice de plusieurs locaux dans cette galerie puisqu'elle détient un restaurant asiatique et un salon de beauté. L'idée est d'aménager quelque chose d'un peu plus grand. Cela est vu très favorablement par l'ASLO. La SCI propose d'acquérir ce local à un prix net vendeur de 150 000 euros, ce qui correspond au prix initialement fixé, de nombreux travaux étant à effectuer pour pouvoir utiliser le local.

Ce qui est proposé, c'est l'autorisation de la cession de ces lots A7R5 situés au 66, avenue d'Ivry, au prix de 150 000 euros à l'immobilière TOLAU.

**M. LE MAIRE** : L'ASLO se posait des questions, je ne sais pas si cela est vu « très favorablement ».

**Éric OFFREDO** : C'est ce qui était évoqué.

**M. LE MAIRE** : Nous pouvons dire que l'ASLO ne manifeste pas d'opposition, plutôt que d'indiquer qu'elle est très favorable. Pardon, je sais que cela a pu être écrit, mais ce n'est pas le cas. Je le dis parce que j'ai eu cet échange direct avec son président.

Pour la DU 41, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

**POUR : 37**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DFPE 6 Subventions (266 680 euros), avenant n°3 à l'association Arthur et Marine (13<sup>e</sup>) pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (13<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>).**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DFPE 6, c'est la première d'une longue série de délibérations petite enfance, c'est donc Johanne KOUASSI qui la rapporte, et nous commençons par l'association Arthur et Marine.

**Johanne KOUASSI** : Merci, Monsieur le Maire. Pour la première de cette série de subventions, à destination des crèches notamment, le montant de la subvention globale pour les deux établissements gérés par l'association Arthur et Marine est de 266 000 euros.

Plus spécifiquement, pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de l'établissement situé villa Nieupart qui accueille 20 enfants. Le montant de la subvention s'élève pour cet établissement à 141 768 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je soumetts la DFPE 6 au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DFPE 12 Subvention (1 877 918 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DFPE 12, qui concerne l'association La Croix Rouge.

**Johanne KOUASSI** : Pour la DFPE 12, il s'agit d'une subvention parisienne d'un montant de 1 877 000 euros. En effet, La Croix Rouge Française gère un certain nombre d'établissements, plus précisément 7 établissements d'accueil de la petite enfance à l'échelle parisienne, pour un total de 341 places.

En ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de la crèche située rue Vandrezanne, qui a une capacité d'accueil de 40 enfants.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup Johanne KOUASSI. Y a-t-il une demande d'intervention ? Pour la DFPE 12, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DFPE 13 Subvention (203 343 euros), avenant n°3 à l'association LA PASSERELLE (13<sup>e</sup>) pour son multi-accueil Outremer situé 42, rue de la Colonie (13<sup>e</sup>).**

**M. LE MAIRE** : Pour la DFPE 13, nous passons à l'association La Passerelle, rue de la Colonie.

**Johanne KOUASSI** : La subvention concerne le lieu multi-accueil connu sous le nom d'Outremer, situé en effet 42, rue de la Colonie, avec une capacité d'accueil de 24 places. Il est proposé de voter une subvention dont le montant est fixé à 203 343 euros, en lien avec le budget présenté par la structure pour l'année 2023.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il une demande d'intervention ? Pour la DFPE 13, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DFPE 26 Subvention (63 401 euros), avenant n° 3 à l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance, pour la crèche parentale Capucine et Papillons située 35- 37, rue Clisson (13<sup>e</sup>).**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DFPE 26 qui concerne l'association Capucine et Papillons.

**Johanne KOUASSI** : Nous sommes toujours dans le domaine des établissements d'accueil de la petite enfance, mais il s'agit cette fois d'une crèche parentale. Le 13<sup>e</sup> arrondissement compte deux crèches parentales : la crèche Pirouett' et celle pour laquelle il est proposé de voter une subvention, qui s'appelle Capucine et Papillons et qui est située rue Clisson. Il est proposé de voter une subvention d'un montant de 63 401 euros. La capacité d'accueil de cette crèche parentale est de 18 places.

**M. LE MAIRE** : Merci, y a-t-il des demandes d'intervention ? Pour la DFPE 26, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DFPE 45 Subventions (297 000 euros) – avec une convention annuelle, une convention pluriannuelle d'objectifs et avenants à convention – à 8 associations pour le fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents - enfants dans les 9<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DFPE 45. Cela concerne cette fois les ludothèques.

**Johanne KOUASSI** : Exactement. Il s'agit d'une subvention d'un montant de 297 000 euros pour l'ensemble des intervenants au niveau parisien, ceux-ci étant plus précisément des associations porteuses des activités de ludothèque.

En ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, c'est une subvention d'un montant de 118 000 euros qu'il est proposé de voter pour l'association Au temps du jeu qui gère la ludothèque située square Dunois. Celle-ci a d'ailleurs beaucoup renouvelé ses activités au sortir de la crise sanitaire et c'est un lieu extrêmement dynamique. Je vous invite à parler et faire parler de cet établissement autour de vous car il s'y passe beaucoup de choses et l'accueil s'effectue sur une tranche d'âge assez large – pour les plus jeunes, mais également les plus grands avec des jeux vidéo par exemple – par des ludothécaires diplômés.

**M. LE MAIRE** : Je vais me transformer en usager, cela me changera de mes visites. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Pour la DFPE 45, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DFPE 66 Subvention (8 667 628 euros), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19<sup>e</sup>) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DFPE 66 qui concerne la fondation Œuvre de la Croix Saint Simon.

**Johanne KOUASSI** : Exactement. Il s'agit là encore d'une subvention parisienne. Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, l'établissement concerné est La Kalabane, que vous connaissez très certainement, situé dans l'enceinte du parc de Choisy et avec une capacité d'accueil de 17 places. Le projet, là encore intéressant, s'appuie beaucoup sur des activités extérieures. Il est proposé de voter la subvention parisienne, qui comprend le financement de cet établissement situé dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je ne vois pas de demandes d'intervention. Pour la DFPE 66, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DFPE 72 Subvention (7 134 846 euros), avenants n° 2 à l'association ABC PUERICULTURE (16<sup>e</sup>) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DFPE 72 qui concerne l'association ABC Puériculture.

**Johanne KOUASSI** : ABC Puériculture fait partie également des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à l'échelle parisienne. Dans la ville de Paris, ce sont 1 116 enfants qui sont accueillis, d'où une subvention d'un montant de 7 134 000 euros.

En ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, ce sont deux établissements, l'un connu sous le nom de La Fabrique des Ours, situé rue Regnault, proposant un accueil de 23 places, l'autre étant bien sûr Nuage d'Ours, situé rue Edmond Flamand et proposant un accueil de 20 places. Ces structures associatives viennent compléter l'offre municipale avec des projets pédagogiques qui s'inscrivent complètement dans les objectifs fixés par la Ville.

**M. LE MAIRE** : Nous sommes allés avec Johanne participer à une soirée pyjama. Nous sommes restés habillés, je vous rassure. Vous saurez tout sur nos folles soirées. Pour la DFPE 72, y a-t-il des demandes d'intervention ? Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSP/DFPE/DDCT/DSOL 1 - Subventions (531 000 euros) à 2 associations avec conventions et avenant : faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs - formateurs (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>).**

**M. LE MAIRE** : La dernière délibération présentée par Johanne KOUASSI concerne cette fois-ci un financement auquel participent la moitié des directions de la Ville. Je vous en ferai grâce, mais je laisse tout de suite la parole à Johanne KOUASSI.

**Johanne KOUASSI** : En effet, de nombreuses directions de la Ville participent au financement de ces associations, et pour cause, car il s'agit de projets liés à la lecture et à la découverte du livre, ici à destination plus spécifiquement de la petite enfance. C'est forcément un sujet très transverse.

Il s'agit de l'association LIRE qui intervient dans l'ensemble des Protections maternelles et infantiles de la ville. Pour cette partie, le montant de la subvention est de 92 000 euros. J'en profite d'ailleurs pour rappeler que les Protections maternelles et infantiles, que nous connaissons souvent pour les pesées et les vaccins, mettent en œuvre de nombreuses autres actions, notamment des ateliers de lecture et de motricité, un accompagnement pour le portage, des consultations plus larges. C'est vraiment un lieu ressources pour les parents, et pas uniquement dans un cadre purement médical, ce qu'illustre cette activité de découverte du livre et de la lecture au sein des PMI.

C'est également le cas dans le cadre des relais petite enfance et des lectures partagées avec les familles des quartiers Chevaleret et Bédier. Il s'agit vraiment d'une structure qui intervient sur l'ensemble des classes d'âge, avec cet objectif de lire, faire lire et partager le plaisir de lire.

Il est proposé de voter une subvention d'un montant de 531 000 euros pour ces deux associations qui interviennent dans une grande partie des arrondissements parisiens.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup Johanne KOUASSI. Elisabeth STIBBE souhaite intervenir.

**Elisabeth STIBBE** : Merci, Monsieur le Maire. Nous allons bien entendu voter, et avec un immense plaisir, cette demande de subvention, parce que l'apprentissage de la lecture est pour les enfants extrêmement important, en particulier via les livres, dont l'usage se perdait progressivement. Les structures dans lesquelles ces associations travaillent impliquent les parents, ce qui est tout aussi important. Vous verrez en sortant une exposition dont la première photographie montre une porte d'école comportant un graffiti qui indique : « *Un enfant qui lit sera un adulte qui pense.* » C'est extrêmement important, y compris à Paris. Merci, Monsieur le Maire, pour votre attention.

**M. LE MAIRE** : Merci, excusez-moi, je ne racontais pas ma dernière pérégrination à la PMI, après les soirées pyjama. Chacun a la vie qu'il peut. Merci à vous en tout cas. Je fais tout de suite voter la délibération DSP/DFPE/DDCT/DSOL 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 (1 DU GROUPE UDC (MME ESTIENNE))**

**MONSIEUR LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE.**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

#### **2023 DASCO 11 Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023- 2024.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux écoles. Nous aurons tout à l'heure un débat sur les fermetures de classe, mais il s'agit là simplement de la révision de la sectorisation pour les écoles. Je laisse tout de suite la parole à Emmanuel COBLENCE.

**Emmanuel COBLENCE** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, vous vous en souvenez peut-être, nous avons procédé l'année dernière à la révision de 2 des 3 circonscriptions de l'Éducation nationale dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, les circonscriptions 13B et 13C. Cette année, nous avons donc procédé à la révision de la circonscription 13A, qui est plus ou moins celle du sud du 13<sup>e</sup>, ainsi qu'à un dernier petit ajustement nécessaire dans la circonscription 13B.

Je vous rappelle les critères qui sont les nôtres dans ce travail de révision des secteurs, cartes scolaires pour les écoles publiques. En premier lieu, celui de la recherche de la mixité sociale et scolaire dans nos établissements. Ensuite l'anticipation, autant que possible, des dynamiques démographiques. Nous savons que le 13<sup>e</sup> arrondissement connaît une dynamique démographique importante dans certains quartiers, avec des livraisons de logements. Nous essayons évidemment de réaliser un travail de prévision et d'anticipation. Le troisième critère est d'essayer de faciliter le plus possible la vie des familles, et en particulier concernant le trajet entre le domicile et l'école, plus spécifiquement pour les écoles maternelles. Ce sont donc les critères qui nous mobilisent dans ce travail de long terme qui doit nous permettre de maintenir les équilibres scolaires auxquels nous sommes tous ici très attachés.

Je vais dire un mot sur la méthode qui est toujours la même. Nous avons eu plusieurs réunions de concertation successives, d'abord avec les inspectrices de l'Éducation nationale, ensuite avec les directrices et directeurs des écoles concernées, et enfin avec l'ensemble des communautés scolaires, c'est-à-dire les représentants de parents d'élèves. Sans entrer dans trop de détails, l'un des points importants de cette resectorisation est bien sûr la destruction puis la reconstruction de l'école polyvalente Franc Nohain, qui va être effective à partir de 2024. Il fallait évidemment que nous l'anticipions dès la rentrée 2023. Un secteur va désormais concerner l'école élémentaire provisoire qui s'installera sur la place Yersin, et un petit mouvement aura lieu également vers l'école élémentaire Château des Rentiers. En ce qui concerne les élèves de maternelle du secteur Franc Nohain, ils iront pour la plupart dans les écoles Porte d'Ivry, Château des Rentiers (40) et l'école Patay. Un autre établissement est concerné, cette fois-ci par un excédent d'élèves, l'école maternelle Moulin de la Pointe. Nous avons réparti un certain nombre d'adresses assez équitablement, en particulier entre les écoles maternelles voisines Disque, avec un effet sur les écoles élémentaires Baudricourt. Ce que je viens d'énumérer concernait la circonscription 13A.

Pour la circonscription 13B, les deux écoles de la rue de la Glacière connaissent un excédent d'élèves. Nous avons donc procédé à un mouvement de resectorisation de Glacière vers Wurtz. Dans le même temps, anticipant la livraison des futurs logements qui sont sur l'emprise de l'ancienne école Télécom, nous avons décidé, toujours dans un souci de mixité scolaire, de répartir ces logements pour une partie vers Wurtz, et pour l'autre vers Espérance et Providence.

Chers collègues, voilà pour ces mouvements de resectorisation. Avec ces derniers mouvements, nous aurons donc revu l'ensemble du 13<sup>e</sup> arrondissement pendant les deux dernières années, ce qui devrait nous permettre de voir venir pendant plusieurs années, en ayant confiance dans nos équilibres scolaires. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup pour le travail réalisé, qui demande beaucoup d'engagements, de réunions, de concertations, afin que les choses soient bien comprises. Évidemment, pour nous, l'opération la plus importante concerne indéniablement Franc Nohain. Nous serons sans doute amenés à réviser le secteur de la nouvelle école, une fois celle-ci reconstruite, mais nous aurons le temps d'anticiper, ce sera pour 2028. C'est un travail de dentelle pour préserver les équilibres sociologiques avant toute chose. Ce ne sont pas uniquement des questions d'effectifs, mais également d'équilibre social de chacune des entités. Merci pour le travail réalisé.

Y a-t-il des demandes d'intervention avant que je fasse voter formellement ? Je n'en vois pas. Pour la DASCO 11, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DEVE DPE 5 Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides de la Ville de Paris pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'Agence Parisienne du Climat.**

**M. LE MAIRE** : Nathalie LAVILLE rapporte la prochaine délibération DEVE DPE 5 concernant les dispositifs CoprOasis.

**Nathalie LAVILLE** : Merci. Il y a quelques mois, nous avons tous été surpris d'entendre le Président de la République nous expliquer qu'il n'était pas possible d'anticiper les effets catastrophiques de la crise climatique. À Paris, nous pensons au contraire que cela est possible, et nous travaillons depuis un certain temps sur ce sujet. Aujourd'hui, nous menons d'ailleurs une mission sur la ville à 50 degrés, mission menée par notre ami, Alexandre Florentin, qui va faire des préconisations afin que nous puissions affiner nos propositions et être plus pertinents. Nous savons néanmoins que la ville doit être rafraîchie, débitumée, qu'il est nécessaire de planter des arbres et de végétaliser des toits. Nous le faisons déjà dans l'espace public, mais, une partie de l'espace parisien étant privé, il est nécessaire également de pouvoir planter et débitumer sur ces espaces privés, et en particulier sur les copropriétés. Cependant, cela coûte cher, ce qui est un vrai frein dans l'action de ces copropriétaires. Pour les aider, la Ville de Paris va accorder des financements afin que ces sols, toits, terrasses soient à leur tour végétalisés. Nous allons donc aider les copropriétés avec un projet nommé CoprOasis, en leur attribuant un chèque servant à financer des études préalables à tous travaux.

**M. LE MAIRE** : Excusez-moi, pourriez-vous éteindre votre téléphone portable ? Merci beaucoup.

**Nathalie LAVILLE** : Cette aide contribuera également au financement des travaux visant à la récupération des eaux de pluie, à la plantation d'arbres, parmi lesquels des arbres fruitiers, à la végétalisation des toitures, etc. Il vous est donc proposé, dans cette délibération de la Ville de Paris, d'approuver le règlement d'attribution des aides du dispositif, de mettre en place une subvention pour les syndicats de copropriétaires destinée au financement des projets CoprOasis, et enfin d'approuver une convention de partenariat entre l'Agence Parisienne du Climat et la Ville de Paris. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous en prie, Madame STIBBE, et je prendrai la parole ensuite.

**Élisabeth STIBBE** : Merci, Monsieur le Maire. Ce sont effectivement de beaux projets, je me tourne également vers Alexandre FLORENTIN puisque cela s'effectue en parallèle des travaux de la MIE, à laquelle nous appartenons. Je trouve cependant un peu dommage que cette délibération intervienne maintenant, alors que nous terminons présentement les travaux de la MIE et commençons le rapport qui va être prochainement rendu. Il est dommage de « mettre la charrue avant les bœufs ». Je prônerai donc pour cette délibération l'abstention, car si nous sommes bien entendu d'accord sur le fond, nous ne le sommes pas sur la procédure. Le PLU, bioclimatique de surcroît, est en cours de révision, et il va comprendre des travaux de réorganisation des espaces de ce genre, il est donc dommage de publier maintenant cette délibération. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons pour l'instant.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame STIBBE. Excusez-moi, je n'ai pas suivi les travaux, mais j'entends ce que vous dites. Ce sera l'occasion pour vous de le dire au Conseil de Paris. Je crois que nous pouvons cependant collectivement nous réjouir de ce dispositif intéressant et innovant. Nous verrons ce que cela produit.

Faire évoluer les copropriétés, ce n'est pas la première fois que nous nous y attelons. Nous avons commencé à être pilotes il y a quelques années, dans le domaine des rénovations thermiques. Lors de la dernière réunion organisée en mairie, la salle des fêtes était comble. Je suis donc très heureux que nous ayons servi de précurseurs dans le cadre d'un dispositif mis en œuvre dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, qui était une première en France. Je pense pour ce nouveau dispositif une autre première en France, il me semble en tout cas, car je n'ai pas eu d'écho de ce type de dispositif ailleurs. Je crois que nous pourrions nous en réjouir collectivement.

J'entends ce que vous dites concernant l'harmonisation avec les travaux de réflexion de la MIE, qui sont menés par les élus de toutes les obédiences du Conseil de Paris. Il me semble que cela n'empêche pas d'avancer en parallèle sur ce dispositif.

Je trouve personnellement que cela va dans le bon sens. Nous essaierons d'accompagner au mieux ce projet en informant les copropriétés. Nous savons que les prises de décision dans les copropriétés prennent du temps, il faut donc aller chercher les copropriétés qui ont vraiment envie de s'engager. Je pense que, comme c'est le cas pour la rénovation thermique, les questions de végétalisation, d'une meilleure gestion des eaux, etc., parlent au plus grand nombre. J'espère que nous aurons des candidats prêts à s'investir en recevant une subvention de la Ville de Paris. Antoine GUILLOU souhaite intervenir.

**Antoine GUILLOU** : Merci, Monsieur le Maire. Je tiens juste à signaler que je ne prendrai pas part au vote pour cette délibération car je suis administrateur de l'Agence Parisienne du Climat. Ce n'est pas ma séance aujourd'hui, je n'ai le droit de donner mon avis sur rien.

**M. LE MAIRE** : Ces règles de déport n'ont vraiment aucun sens, mais nous les appliquons malgré tout scrupuleusement. Je soumetts aux votes la délibération DEVE DPE 5. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie. Vous vous absteniez, excusez-moi, je n'avais pas vu, je n'ai pas été assez attentif. J'ai entendu vos critiques, mais je n'avais pas compris que vous vous absteniez.

**POUR : 32 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4 (ÉLUS DU GROUPE UDC 13 - Mme ESTIENNE, MME STIBBE, M OLIVIER ET M. SHOUKRY)**

**M. ANTOINE GUILLOU NE PARTICIPE PAS AU VOTE**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DJS 66 Attribution de la dénomination Pelé au Stade Boutroux, situé 1, avenue Boutroux (13<sup>e</sup>).**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DJS 66, l'attribution de la dénomination Pelé au Stade Boutroux. J'espère que nous pourrions en faire un bel événement populaire. Je laisse tout de suite la parole à Aïmane BASSIOUNI.

**Aïmane BASSIOUNI** : Merci, Monsieur le Maire. En effet, cette délibération traite de l'attribution de la dénomination Pelé au Stade Boutroux. C'est un lieu sportif important du 13<sup>e</sup> arrondissement qui accueille le plus grand club de football de notre pays, le Paris 13 Atletico. C'est également la plus grande école de football. À l'heure où ce club a évolué au niveau national, c'est surtout et avant tout un club de quartier populaire qui a fait naître de grands joueurs de haut niveau. Je peux par exemple citer Karl Toko-Ekambi qui joue actuellement à l'Olympique Lyonnais.

Le parcours de Pelé est assez remarquable car celui-ci est parti « d'en bas » pour terminer trois fois champion du monde au sein de l'équipe nationale du Brésil. En 1977, il a pris sa retraite sportive et s'est consacré à un engagement dans diverses causes, en tant qu'ambassadeur de l'ONU, l'UNESCO et l'UNICEF. Il a également été ministre des Sports pendant tout un mandat.

Baptiser le stade d'un quartier populaire qui accueille notre grand club de football serait, je pense, le plus bel hommage qui pourrait être rendu au « roi Pelé », puisqu'il est surnommé ainsi. Ce stade serait ainsi tout naturellement le temple d'un football populaire avec, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, une belle inauguration prévue si vous votez favorablement à cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Un peu de samba ne nous fera pas de mal. Monsieur OLIVIER souhaite intervenir.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Je suis un peu gêné. Que nous souhaitions rendre hommage à cette icône du football, cela est tout à fait normal. Que le 13<sup>e</sup> arrondissement veuille être le premier à le faire, que nous souhaitions faire de la communication, je le comprends également. Mais ce n'est pas du tout rendre hommage à Pelé que d'attribuer son nom à ce petit stade comprenant 200 places assises, qui est à la limite du respect des normes. Nous ne pouvons pas voter contre cette délibération car l'idée est intéressante. Mais nous ne pouvons pas voter pour car d'autres stades dans Paris pourraient rendre un véritable hommage, qui pourrait être quasiment un hommage national.

**Aïmane BASSIOUNI** : Excusez-moi, mais le football est bien davantage qu'un stade, c'est un sport. Je pense donc que, quand il s'agit d'un club d'un quartier populaire, d'un monsieur issu d'un quartier populaire avec une belle évolution et une belle carrière, cela prend tout son sens. Je pense que cela peut inspirer un certain nombre de jeunes qui fréquentent le Paris 13 Atletico et le stade Boutroux notamment, qui est un peu le chaudron de ce quartier. J'ajoute que l'équipement de ce stade – vous parlez en effet de 200 places – va évoluer également. Un certain nombre d'actions vont être menées, des investissements attribués dans les prochaines années, nous accompagnons donc le club. C'est également un marqueur fort pour lancer une bonne dynamique d'évolution de l'équipement en lui-même.

**M. LE MAIRE** : Je crois qu'il s'agit d'un double hommage, évidemment à Pelé, mais également à ce club qui fait bien plus que du sport dans nombre de quartiers du 13<sup>e</sup>, vous le savez. Il gère d'ailleurs une de nos associations de jeunesse, je vous le rappelle au passage. Il apporte énormément à nos quartiers. Comme l'a rappelé Aïmane BASSIOUNI, c'est le plus grand club de France en nombre de licenciés, la plus grande école de sport.

Nous faisons donc avec cette dénomination un double hommage. Nous sommes évidemment tout à fait dans la symbolique. Pour Pelé qui vient du football très populaire, celui des favelas, je ne pense pas que donner son nom au stade Boutroux permet d'honorer sa mémoire et sa propre histoire. Ce n'est pas le plus bel équipement du 13<sup>e</sup> arrondissement ni de Paris, je vous l'accorde, mais je pense que c'est l'un des plus populaires. C'est bien cela que nous visons, c'est un très beau signal pour tous les jeunes, encadrants et bénévoles qui travaillent au sein de cette association. J'espère que nous en ferons une belle fête, car l'idée est également que cette dénomination ait un aspect festif.

Cela nous incitera, et j'entends votre critique, à poursuivre l'amélioration de ce lieu que nous menons pas à pas, mais avec détermination. Progressivement, ce lieu très populaire s'améliore, c'est en tout cas notre volonté.

Je soumets à vos voix cette dénomination DJS 66. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

**POUR : 35 VOIX**

**CONTRE : 0**



ABSTENTION : 2 (MME ESTIENNE ET M. OLIVIER)  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2023 SG 7 Transformations Olympiques - Subventions (100 000 euros) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de Basketball et MAIF.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la délibération SG 7, toujours avec Aïmane BASSIOUNI. Il s'agit des transformations olympiques, un beau titre. Il va être question de basket.

**Aïmane BASSIOUNI** : Tout à fait, et plus particulièrement de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, et du terrain de basket 3x3 – qui se joue à 3 contre 3 – situé sous le métro aérien du boulevard Vincent-Auriol, avec une belle fresque de street art. Cette délibération va nous permettre de réaliser deux terrains supplémentaires de basket 3x3 au centre sportif Charles Moureu.

Il s'agit de signer une convention entre la Ville de Paris, la Fédération Française de Basketball et la MAIF qui finance ces opérations. Et dans le cadre de la suppression du plastique à usage unique, des fontaines à eau seront installées aux abords de ces terrains pour inciter les sportifs et les sportives à utiliser leurs gourdes. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas donc je vais faire voter la SG 7. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2023 DAE 28 Budget Participatif – Subventions (327 000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DAE 28 et c'est Wilfried BETOURNE qui la rapporte. Il s'agit de subventions à des structures et associations qui œuvrent pour l'économie circulaire.

**Wilfried BETOURNE** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement d'attribuer des subventions d'investissement à 7 structures de l'économie sociale et solidaire qui ont des projets d'économie circulaire. Pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, 3 structures sont concernées, certaines que nous connaissons bien, d'autres que nous découvrons.

- 13 Avenir est la structure à but d'emploi du 13<sup>e</sup> arrondissement, qui veut créer un magasin solidaire spécialisé dans les vêtements pour enfants et proposer des services d'atelier de couture. L'objectif est de créer par ce biais 11 postes, 8 équivalents temps plein, et de contribuer à recycler 8 à 9 tonnes de textile par an. Il s'agit pour 13 Avenir d'une subvention d'investissement de 15 000 euros, dans le cadre du budget participatif et d'un projet appelé TousRécup voté en 2017.
- Espero France est la deuxième structure, qui vient de s'installer dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et que nous ne connaissons pas. C'est une structure créée en 2016 qui s'occupait au départ d'apiculture et de maraîchage et qui, s'étant retrouvée avec un lot de tissus de luxe à disposition, a donc décidé de se lancer également dans le textile et dans l'insertion. Cette structure va essaimer des Hauts-de-Seine jusqu'à l'hôtel Berlier dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, sur une surface de 120 m<sup>2</sup>. 8 emplois en insertion vont être créés. La subvention d'investissement demandée, accordée après le vote, est d'un montant de 43 000 euros.
- H.A.W.A au féminin est une structure que nous connaissons bien, que nous avons eu l'occasion de présenter plusieurs fois à ce Conseil, qui s'installe également à l'hôtel Berlier. H.A.W.A au féminin a été lauréate cette année de deux trophées de l'ESS, c'est la structure la plus récompensée. Elle va s'installer sur 320 m<sup>2</sup> et a pour ambition de créer 10 emplois dès cette année. La subvention d'investissement est d'un montant de 52 000 euros.

Ces trois subventions proviennent du budget participatif et de TousRécup. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Il y aura bientôt l'inauguration de l'hôtel Berlier, ce qui sera un beau signal pour notre arrondissement. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas donc je vais faire voter la DAE 28. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DVD 41 5, rue Jean-Baptiste Berlier, Allée Paris-Ivry (13e) - Signature d'un avenant à la convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la SCIC « PLATEAU URBAIN » substituant le 5, rue Jean-Baptiste Berlier au 4-8, rue Jean-Baptiste Berlier, Allée Paris-Ivry.**

**M. LE MAIRE** : Nous continuons avec Wilfried BETOURNE pour parler cette fois, avec la DVD 41, de l'animation par Plateau Urbain de l'espace situé allée Paris-Ivry.

**Wilfried BETOURNE** : Il s'agit dans cette délibération de voter un avenant pour modifier l'adresse dans la convention d'occupation de l'espace public déjà signée, c'est-à-dire de remplacer le 4-8, rue Jean-Baptiste Berlier par le 5, rue Jean-Baptiste Berlier. Je vous demande d'adopter ce changement dans la convention.

**M. LE MAIRE** : C'est d'une grande subtilité.

**Wilfried BETOURNE** : Le diable est dans les détails.

**M. LE MAIRE** : C'est bien, même si je pense que le numéro de rue ne perturbait personne. Je donne la parole à Monsieur PENG.

**Chang Hua PENG** : Merci, Monsieur le Maire. Je m'abstiendrai sur cette délibération, tout simplement parce que je m'étais abstenu sur la précédente délibération pour des raisons de respect des principes de précaution. En effet, dans ce secteur, nous avons eu un rapport de ToxicoWatch sur la dioxine qui, cela tombe bien, est au menu de nos vœux ce soir. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Rassurez-vous, nous n'allons exposer personne, si ce n'est légèrement aux vapeurs du périphérique car ces espaces sont situés en contrebas. Mais sinon, pour la dioxine, il n'y a vraiment aucun risque. Pour la DVD 41, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

*Bruits de verre brisé.*

**Johanne KOUASSI** : Excusez-moi.

**M. LE MAIRE** : C'était une abstention ou juste un accident ? C'est un attentat à la dioxine. Si vous pouviez aller chercher un balai afin que personne ne se blesse, ce serait bien.

**POUR : 36 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1 (M. PENG)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2023 DSOL 24 Subventions (15 500 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.**

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer à la DSOL 24, c'est Morgane LACOMBE qui la rapporte. Il s'agit d'actions concernant les seniors parisiens.

**Morgane LACOMBE** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de subventions qui s'inscrivent dans le cadre du schéma senior à Paris 2022-2026, dont l'un des axes de travail est l'accompagnement des seniors en matière d'accès aux droits dans un contexte de dématérialisation croissante des démarches administratives.

Concernant le 13<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'une subvention de 4 500 euros pour l'ADIPR, une association qui assure des permanences hebdomadaires en mairie, toujours remplies, afin d'accompagner les seniors dans leurs dossiers de demande de droits aux retraites.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup Morgane LACOMBE. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas donc je vais faire voter la DSOL 24. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**2023 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29 304 euros), subventions d'équipement (2 062 885 euros) et subventions pour travaux (190 952 euros).**

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux collèges avec la DASCO 1, et c'est Vincent BOULET qui rapporte cette délibération.

**Vincent BOULET** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, pendant que certains suppriment des postes dans les collèges, d'autres investissent dans les bâtiments, comme c'est le cas de la Ville de Paris. Parmi les délibérations que nous votons très régulièrement dans notre Conseil d'arrondissement, vous sont proposées ce soir des subventions d'équipement pour les mobiliers de salles de classe, de salles de sciences, d'EPS, ainsi que diverses réparations.

Je ne vous donne pas le détail, mais je vous précise que pour Rodin, il s'agit d'une enveloppe de 16 000 euros pour Camille Claudel, Claude Monet et Elsa Triolet, de 24 000 euros pour Gabriel Fauré et pour George Sand de 16 000 euros, pour Georges Braque de 18 000 euros, pour Gustave Flaubert de 13 000 euros, pour Moulin des Prés de 20 000 euros, et pour Thomas Mann de 30 000 euros. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup Vincent BOULET. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas donc je vais faire voter cette série de dotations complémentaires DASCO 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2023 DDCT 1 DASCO DSOL DAE Convention validant le projet Réseau EIF- FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021- 2027) et subventions (274 638 euros) à 3 associations pour le projet EIF- FEL.**

**M. LE MAIRE** : Nous continuons avec Vincent BOULET pour la délibération suivante, cette fois pour la partie intégration de sa délégation.

**Vincent BOULET** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération portant sur le Réseau EIF- FEL dont nous vous avons déjà parlé dans ce Conseil d'arrondissement.

Le Réseau EIF- FEL, comme vous le savez mes chers collègues, est déployé dans différents arrondissements, dont le 13<sup>e</sup>. C'est un dispositif qui a pour objectif de permettre un accès aux enseignements de Français Langue Étrangère, essentiellement à visée d'apprentissage professionnel et d'intégration sociale. Il s'agit de constituer des guichets, des permanences où peuvent se rendre les bénéficiaires pour être orientés, en fonction de leurs besoins, dans les différentes formations de Français Langue Étrangère à visée professionnelle.

C'est un dispositif qui bénéficie du soutien de la Ville de Paris, mais également de l'État, de la Région et de l'Union européenne puisqu'il est financé à plus de 70 % par le Fonds Asile Migration Intégration de l'Union européenne. Pour ce qui est du 13<sup>e</sup> arrondissement, le Réseau EIF- FEL est porté par le Centre Alpha Choisy, un acteur très important du 13<sup>e</sup>, bien connu de notre Conseil d'arrondissement, qui anime des permanences linguistiques, à Pôle emploi par exemple et au sein de la Mission locale, pour orienter les bénéficiaires. Le Centre Alpha Choisy est également chargé de la formation des acteurs et siège dans les différentes instances d'évaluation du projet. En ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, environ 450 personnes bénéficient de ce système. Pour la délibération, il vous est proposé d'une part d'accorder une subvention au Centre Alpha Choisy de 70 000 euros, et d'autre part de voter la convention liant la Ville de Paris au dispositif de l'Union européenne qui finance en bonne partie le projet. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Le Centre Alpha Choisy est bien connu évidemment, il œuvre depuis de nombreuses années dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais faire voter cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2023 DDCT 3 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (211 000 euros) à 67 associations pour le financement de 75 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe).**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DDCT 3, c'est Marie-Pierre MARCHAND qui la rapporte. Je vous rassure, les 67 associations et les 75 projets ne seront pas présentés parce que nous ne sommes pas concernés par tous. Je lui laisse la parole.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de manière classique des délibérations portant sur l'appel à projets Politique de la Ville qui vous sont présentées au cours de l'année en trois enveloppes successives. C'est la première enveloppe pour 2023, et elle porte effectivement sur 67 associations et 75 projets, pour un montant de 211 000 euros pour l'ensemble des quartiers populaires de Paris.

En ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, le montant total de la subvention pour la première enveloppe est de 21 500 euros, distribué entre 5 associations qui œuvrent pour nos quartiers et que nous connaissons bien. Je vais les citer rapidement, en insistant sur l'association CÎT'ART qui est nouvelle et que nous soutenons depuis environ deux ans. Il est important d'en parler car elle a été créée par des jeunes, et notamment un jeune artiste du secteur Bédier-Boutroux. Cette association va organiser le Festival Sud-Est les 10 et 11 juin, qui se tiendra au stade Pelé autour de la musique et du sport, avec le soutien du Conseil de quartier et donc dans une dimension intergénérationnelle. Les autres associations sont :

- Culture et bibliothèques pour tous, une autre association culturelle, nous parlons d'ailleurs tout à l'heure de la lecture.
- Deuxième groupe d'intervention, une association qui mène un travail formidable dans le quartier de l'Amiral Mouchez, pour tous publics et autour d'un espace de vie sociale, et qui travaille notamment beaucoup avec les jeunes, mais également avec les mères de famille. Ce quartier est assez complexe et l'association réalise un travail très intéressant.
- Moi et mes enfants, une association qui réalise des activités auprès des familles monoparentales, avec une action le dimanche.
- Tela 13, la régie de quartier que tout le monde connaît, qui est ici au titre de l'espace de vie sociale qu'elle fait fonctionner dans le quartier Villa d'Este.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, il s'agit effectivement de structures et associations bien connues. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je fais voter cette première délibération, d'autres vont suivre. Pour la DDCT 3, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2023 DDCT/DPMP/ DAE/ DAC/ DSOL/ DSP/ DFPE/ DASCO/ DJS/ DPE/ DEVE/ DLH 4 – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (1 516 326 euros pour 100 associations et la réalisation de 236 actions).**

**M. LE MAIRE** : La deuxième partie importante concerne des conventions pluriannuelles d'objectifs, toujours pour des associations qui œuvrent dans les quartiers populaires. Là encore, ce sont 100 associations et 236 actions, mais qui ne concernent pas toutes le 13<sup>e</sup> arrondissement, malheureusement.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Il s'agit des conventions pluriannuelles d'objectifs que nous rapportons souvent dans ce Conseil. L'action de la Ville, soutenue par l'État, vise à stabiliser des associations en leur assurant, évidemment sous réserve d'un bilan annuel, un principe de financement pour 3 ans. Cela permet aux associations de développer leurs actions tout en consacrant moins de temps aux dimensions administratives, même s'il y a un suivi rigoureux. Cela permet de faire un suivi régulier, y compris avec les autres directions de la Ville qui, vous l'avez vu, sont très nombreuses. Nous sommes ainsi dans l'articulation entre financement Politique de la Ville et droit commun, en vue d'une approche globale.

En ce qui concerne le 13<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de délibérer sur un montant global de 84 300 euros, qui correspond à des CPO pour 5 associations également assez connues :

- ARBP qui mène dans le quartier Brillat-Savarin des actions autour du lien social.
- Les Ateliers Pluriculturels qui travaillent sur la linguistique, l'appui au numérique et aux démarches administratives dans le quartier villa d'Este.
- Le Centre Alpha Choisy dont nous venons de parler.
- Courant d'Art Frais, dont chacun connaît le travail très intéressant d'actions culturelles, notamment autour des marionnettes, mais également dans une approche plus globale.
- Le Groupe de Diffusion d'Informations sur l'Environnement, le GDIE, qui mène une action autour de l'environnement en accompagnant de nombreux projets des habitants des quartiers populaires sur une approche de biodiversité et de récupération.

Je vous demande donc de bien vouloir attribuer ces subventions.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup Marie-Pierre MARCHAND. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je les fais donc voter. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je ne vois personne. Elles sont adoptées à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DDCT 11 Fonds de Participation des Habitants (FPH) dans les quartiers populaires - subventions de fonctionnement (80 000 euros) à 9 associations.**

**M. LE MAIRE** : Nous continuons avec Marie-Pierre MARCHAND pour parler du Fonds de Participation des Habitants.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Il s'agit d'une délibération portant sur le Fonds de Participation des Habitants. Ce sont des actions qui accompagnent le travail effectué autour de petits financements permettant d'appuyer des initiatives de collectifs d'habitants. En l'occurrence, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, c'est également l'ARBP qui porte ce financement.

Je vous demande de bien vouloir attribuer ce financement d'un montant de 8 000 euros en vue de l'accompagnement de projets des habitants et des petites associations.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur la DDCT 11 ? Je n'en vois pas. Je la fais donc voter. Qui vote pour la DDCT 11 ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAE 1 Subvention (393 253 euros) et avenants aux conventions établies entre ETCLD (10<sup>e</sup>) et la Ville de Paris, puis entre la Ville de Paris, les EBE 13 Avenir, Activ'18 et Émile & Rosa, et ETCLD**

**M. LE MAIRE** : Je laisse tout de suite la parole à Caroline MILLET pour présenter la DAE 1. Il s'agit du Territoire zéro chômeur de longue durée.

**Caroline MILLET** : Merci, Monsieur le Maire. C'est une subvention et avenants aux conventions établies entre ETCLD (10<sup>e</sup>) et la Ville de Paris, puis entre la Ville de Paris, les EBE 13 Avenir, Activ'18 et Émile & Rosa, et l'ETCLD. Je vous rappelle que ETCLD signifie l'Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée. Comme vous le savez, la Ville de Paris déploie depuis plus de 5 ans l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée dans le sud-est du 13<sup>e</sup> arrondissement, au profit des habitants des quartiers prioritaires Oudiné, Chevaleret et Bédier-Boutroux. En décembre 2022, 13 Avenir comptait un effectif de 64 salariés conventionnés. En valorisant les compétences de chacun, 13 Avenir déploie une grande diversité d'activités qui renforcent la cohésion sociale et dynamisent le tissu économique local. La Ville de Paris a affirmé son engagement depuis 2018 aux côtés des arrondissements mobilisés pour décliner à leur tour cette démarche expérimentale. C'est dans ce contexte que les habilitations des quartiers Rosa Parks et Émile Bollaert dans le 19<sup>e</sup>, et Chapelle nord dans le 18<sup>e</sup>, ont été obtenus en 2022.

Le financement de l'expérimentation repose en partie sur la redirection vers les EBE d'une contribution au développement de l'emploi (CDE) permettant le cofinancement des salaires et équivalents au coût des privations de l'emploi.

En ce qui concerne cette DAE 1, pour un montant de 393 253 euros au total, elle est prévisionnelle, d'un montant de 203 981 euros pour les salariés de 13 Avenir, 68 823 euros pour ceux d'Activ'18, et 120 449 euros pour Émile & Rosa.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je suis très étonné par le nombre de visites que nous recevons, de délégations de province, mais également du Parlement européen – nous avons reçu récemment une délégation du groupe socialiste du Parlement européen, d'autres nous ont annoncé qu'ils allaient également venir voir ce qui se passait –, il est donc même possible que cette expérimentation sorte de nos frontières, ce qui serait une belle réussite. Je trouve que l'intérêt porté à cette expérimentation est vraiment fort, et il est intéressant de le voir. Je fais voter cette délibération, la DAE 1. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2023 DAE 65 DDCT-DSOL Subventions (167 600 euros) avec six associations en Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DAE 65, et c'est Marie-Pierre MARCHAND qui la rapporte. Il s'agit là encore de conventions pluriannuelles d'objectifs pour la Politique de la Ville, mais cette fois cela concerne plus particulièrement l'emploi.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Effectivement, ce sont des CPO tournées vers des projets d'insertion par l'économie pour les habitants des quartiers populaires et qui articulent, en termes de directions, la DDCT, la DSOL et la DAE.

En l'occurrence, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par une des structures, l'association Femmes Initiatives installée dans le 13<sup>e</sup> et qui, comme son nom l'indique, accompagne essentiellement des femmes vers un retour à l'emploi. Il s'agit souvent de femmes assez éloignées de l'emploi pour des raisons linguistiques ou d'insertion. L'accompagnement s'effectue autour d'un ASL, d'ateliers, de rendez-vous individuels, pour essayer de lever les freins à une reprise d'activité. Il est proposé de soutenir cette action très importante autour d'un montant de 22 000 euros pour cette CPO cette année.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Marie-Pierre. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je fais voter tout de suite la DAE 65. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL 2 Subvention d'investissement (128 000 euros) et convention pluriannuelle avec la Fondation Partage et Vie, gestionnaire du Foyer d'Hébergement Marco Polo (13<sup>e</sup>)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DSOL 2, qui cette fois concerne le Foyer Marco Polo. C'est Caroline MILLET qui la rapporte.

**Caroline MILLET** : Merci. La Fondation Partage et Vie a pour mission d'accueillir, héberger et accompagner les personnes confrontées à la perte d'autonomie. Cette mission place la Fondation au cœur de nombreux sujets de société : le grand âge, la vulnérabilité, l'accompagnement des personnes les plus fragiles, les liens sociaux et la relation avec les familles, les aidants, la fin de vie.

La Fondation Partage et Vie gère actuellement 6 établissements médico-sociaux, parmi lesquels 4 accueillent des personnes en situation de handicap : le Foyer d'Hébergement Marco Polo et la Maison d'accueil spécialisée (MAS) Clément Wurtz dans le 13<sup>e</sup>, ainsi que 2 Maisons dans le 12<sup>e</sup>. Partage et Vie souhaite réaliser des travaux de mise en conformité et d'amélioration des locaux de la cuisine collective permettant la production de repas pour les usagers de ces structures, notamment le Foyer d'Hébergement Marco Polo. Cette cuisine, qui réalise en moyenne 250 repas par jour et bénéficie à 150 Parisiens en situation de handicap, présente plusieurs dysfonctionnements : fuites d'eau, surfaces détériorées, présence de nuisibles, insécurité au niveau des fluides. Le projet de rénovation vise à permettre la conformité de la cuisine aux normes de circulation et de production ainsi que le plaisir gustatif facilité par des équipements de qualité.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Caroline MILLET. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je fais voter tout de suite la DSOL 2. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAC 13 Subvention (139 000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison ouverte pour le Théâtre Dunois (13<sup>e</sup>) et le Théâtre du Parc (12<sup>e</sup>)**

**M. LE MAIRE** : C'est Éric OFFREDO qui va rapporter les délibérations culturelles en lieu et place de Philippe MOINE, que je me permets d'excuser pour ce soir. Nous commençons par la DAC 13 concernant le Théâtre Dunois.

**Éric OFFREDO** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit d'une subvention de 139 000 euros pour l'association La Maison ouverte, dont nous ne connaissons pas forcément le nom, mais qui gère le Théâtre Dunois et le Théâtre du Parc situé au sein du Parc Floral.

Le Théâtre Dunois est un lieu très particulier et unique à Paris, car depuis son ouverture en 1999, il est entièrement dédié à la création et à la promotion du spectacle vivant auprès des jeunes spectateurs, de la petite enfance à

l'adolescence, et de leurs familles. Je pense que tous les parents ont eu des sorties organisées au Théâtre Dunois pour y voir un spectacle.

Depuis 2019, ce théâtre se diversifie vers un autre public, et de nombreuses actions ont été mises en place : des soirées carte blanche, une résidence d'un compositeur associé, des représentations hors les murs, une ouverture systématique du bar pour un brunch le dimanche, etc. L'idée du Théâtre Dunois est de porter un projet d'éducation artistique et culturelle ambitieux, ancré sur le territoire.

Depuis 2019, la Ville de Paris a confié l'exploitation du Théâtre Astral, un petit théâtre situé dans le Parc Floral, à l'association La Maison ouverte. Cependant, l'essentiel de l'activité de celle-ci reste de faire vivre le Théâtre Dunois, et la subvention qu'il est proposé d'accorder est d'un montant de 139 000 euros, dont 131 000 euros pour le Théâtre Dunois et 8 000 euros pour le Théâtre du Parc Floral.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Éric OFFREDO. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, je t'en prie.

**Louis LEROY WARNIER** : Merci Monsieur le Maire. Je souhaite seulement dire que c'est évidemment un plaisir de voter cette subvention pour ce théâtre unique à Paris, comme l'a rappelé Éric OFFREDO, et qui est extrêmement bien implanté dans le 13<sup>e</sup> arrondissement puisque de nombreux enfants des écoles avoisinantes participent régulièrement à des représentations. Nous ne pouvons que plaider pour ce genre d'endroit dans cette ville.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, ce théâtre le mérite effectivement. Les théâtres pour enfants ne sont pas si nombreux que cela et ils réalisent un travail vraiment formidable.

Je fais voter la DAC 13. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAC 127 Approbation et signature d'un pacte adjoint au don manuel de la sculpture « Ondes de Choc » de Marchal Mithouard et d'un contrat de cession de droits d'auteur**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DAC 127 pour une sculpture dont nous allons hériter. Éric OFFREDO va vous présenter tout cela.

**Éric OFFREDO** : En fait, nous n'en héritons pas car il s'agit d'un don de vivant. Marchal MITHOUARD, plus connu sous le nom de Shaka, est un artiste multidisciplinaire qui vit et travaille à Paris. Par le biais de la sculpture, de la peinture ou encore de la marqueterie, l'artiste organise une dynamique en réseau représentant des ondes. Ces dernières évoquent avec poésie l'anatomie du corps humain à travers une architecture corporelle et dénudée.

En 2013, l'artiste a réalisé une série intitulée « Ondes de choc », constituée de peintures et de sculptures représentant des personnages composés de multiples formes géométriques. Il a proposé d'offrir l'œuvre à la Ville de Paris afin d'orner, en accord avec le Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement, la cour intérieure de la mairie, quand les travaux seront terminés. Le don de la sculpture a déjà été réalisé au profit de la Ville de Paris et a été accepté.

Il s'agit uniquement de faire les choses dans l'ordre afin que tout se passe dans les règles. J'espère que nous aurons le plaisir d'inaugurer cette œuvre ensemble, une fois la cour rénovée. Pour ceux qui veulent savoir à quoi l'œuvre ressemble, vous l'avez dans ODS, en allant voir les délibérations. Cela vous donne ainsi l'occasion d'être un peu curieux. Merci.

**M. LE MAIRE** : Pour les amateurs, l'œuvre est stockée dans la mairie du 13<sup>e</sup>, mais elle est enveloppée donc n'est pas très visible. Nous sommes en train de réaménager la mairie afin de récupérer les locaux du tribunal d'instance et d'organiser un accueil de l'essentiel des services de plain-pied, c'est-à-dire en rez-de-chaussée, de l'ensemble des personnes qui fréquentent la mairie, pour les services d'état civil notamment. Le passage des visiteurs se fera par la cour intérieure, qui est aujourd'hui un parking, et ce sera l'occasion de végétaliser la cour – nous la faisons ravalier en ce moment – mais également d'orner celle-ci avec cette belle sculpture.

Il se trouve que je connais l'artiste Shaka, un très bon artiste, et il s'est avéré que la sculpture ne pouvait pas rester à l'endroit où elle avait été déposée. Je veux remercier l'artiste très chaleureusement de ce don qu'il nous fait parce



que nous n'aurions sans doute pas eu les moyens d'acquérir l'œuvre, c'est vraiment un signal très sympathique de sa part.

Pour la DAC 127, y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais faire adopter la délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAC 452 Bail Civil « Rue Watt » avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (13<sup>e</sup>)**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DAC 452 pour la société 2r2c.

**Éric OFFREDO** : Il s'agit de la Société coopérative 2r2c. Je suis particulièrement heureux de présenter cette délibération à la place de Philippe, parce qu'au moment où 2r2c se sont implantés dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, il y a une quinzaine d'année, j'étais en charge de la Politique de la Ville, et leurs premières interventions ont été dans les quartiers en Politique de la Ville, spécifiquement à destination des publics en difficulté. Je suis ravi de voir aboutir ce projet, un projet ancien qui est remis au goût du jour. 2r2c fait de la fabrique artistique et travaille beaucoup autour du cirque, en agrégeant plusieurs intervenants dans différents domaines culturels, donc c'est toujours très intéressant.

Nous avons déjà en 2019 confié à 2r2c l'exploitation d'un endroit qu'on appelle la rue Watt, il s'agit des alvéoles de cette rue. Un bail civil avait été signé, approuvé par une délibération du Conseil de Paris pour 6 ans. Malheureusement, juste avant l'entrée de 2r2c dans ces locaux, il y a eu un incendie, ce qui a complètement remis en cause tout le calendrier.

Nous sommes maintenant en 2023, et nous allons enfin concrétiser ce projet avec la livraison d'un équipement. Le loyer est très symbolique, d'un montant de 1 500 euros, parce que l'association, dans le cadre de son activité qui s'effectue dans le 13<sup>e</sup> mais également maintenant plus largement dans tout Paris, a vraiment une mission de service public en popularisant ces arts de la rue. Leur façon d'intervenir, très originale, me plaît beaucoup.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup Éric OFFREDO. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous en prie, Monsieur SHOUKRY.

**Habib SHOUKRY** : Merci Monsieur le Maire. Je vais exprimer une position qui n'est pas forcément celle de mon groupe. Aujourd'hui, je suis profondément choqué par le million d'euros que cela revient à donner à cette association dans le cadre d'un bail de 6 ans. Ce million d'euros pourrait servir à énormément d'autres choses, je vous laisse imaginer lesquelles. Merci.

**M. LE MAIRE** : Veux-tu répondre, Éric ? Nous allons faire voter la DAC 452 tout de suite parce que, quand nous hébergeons une association culturelle, soit nous augmentons la subvention pour permettre à la structure de payer le loyer, soit nous faisons en sorte de limiter le montant du loyer. De plus, ces locaux ne seraient pas forcément utilisables pour autre chose. L'idée était de récupérer des interstices de Paris Rive Gauche, entre les voiries qui surplombent les voies ferrées et la rue Watt. Ces alvéoles ne sont pas vraiment utilisables pour autre chose, il n'y a pas de commercialité. L'idée était également de trouver un lieu suffisamment haut de plafond – la hauteur est de 15 - 20m – pour réaliser des exercices de cirque, puisqu'il s'agit d'un lieu de production.

Enfin, je ne souhaite pas épiloguer. Je vais faire voter cette délibération, la DAC 452. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Monsieur SHOUKRY. Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**POUR : 35 VOIX**

**CONTRE : 1 (M. SHOUKRY)**

**ABSTENTION : 1 (M. OLIVIER)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**2023 DAE 53 Les Frigos (13<sup>e</sup>) : Résiliation de la convention d'occupation du domaine public passée avec monsieur Claude Bidjocka**

**M. LE MAIRE** : Nous passons aux Frigos, avec la réalisation des conventions du domaine public.

**Éric OFFREDO** : Il s'agit de la résiliation des conventions, et non pas la réalisation. Nous n'allons pas réaliser, mais résilier, ce qui est l'inverse. Il est proposé de résilier avec cette délibération des conventions d'occupation du domaine public pour 6 occupants du site Les Frigos.

Très simplement, un locataire est dans l'obligation de payer son loyer, cela fait partie des règles, et nous avons 6 locataires des Frigos qui ont des arriérés de loyers assez importants : nous sommes à 100 000 euros pour le premier, 98 000 euros pour le deuxième, 105 000 euros pour le troisième, 83 000 euros pour le quatrième, 19 000 euros pour le cinquième. L'agence Casoli a un arriéré également, dont je ne retrouve pas le montant.

Il est proposé de résilier les conventions. Je pourrais vous expliquer toutes les démarches qui ont été mises en œuvre. Des processus, protocoles et échéanciers de paiement ont été faits avec chacun de ces locataires, échéanciers qui n'ont absolument pas été tenus. À un moment donné, il faut résilier ces conventions. Comme ce sont des conventions qui ont plus de 12 ans, seul le Conseil de Paris est compétent pour conclure et résilier ces conventions, c'est l'objet de cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais faire voter la délibération DAE 53. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DAE 36 DSOL Subventions (1 499 000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DSOL 36. Juliette SABATIER va la rapporter. Je laisse la présidence à Éric OFFREDO.

**Juliette SABATIER** : Bonsoir à toutes et à tous. Les trois délibérations que je vais vous présenter n'ont pas de rapport entre elles, mais je vous annonce le menu. Il va me falloir 3 minutes pour la première, 30 secondes pour la suivante et 2 minutes pour la troisième.

Cette première délibération concerne l'insertion des publics en situation de très grande exclusion, et plus précisément un dispositif que je vais vous présenter, le Dispositif Premières heures, qui n'est pas forcément connu par tout le monde. Nous sommes dans le domaine de l'insertion par l'activité, ce dispositif permettant de réinsérer les personnes par le travail sur de toutes petites durées, de 1h à 16 heures par semaine. Cela signifie que nous pouvons avoir des personnes travaillant de façon régulière une heure par semaine. C'est très peu, mais cela permet de faire un accompagnement très progressif et très personnalisé, ce qui est très efficace même si cela demande évidemment beaucoup de moyens. En effet, sur l'année 2022, la moitié des personnes qui ont bénéficié d'un Dispositif Premières Heures ont accédé dans l'année à un emploi. Les métiers concernent souvent le nettoyage, la restauration, la maintenance, des activités et métiers très divers peuvent être concernés. L'enveloppe totale de la subvention est de 1 499 000 euros pour accompagner 16 structures qui ont répondu à un appel à projets. La Ville mène une politique volontariste dans ce domaine, à la fois en pérennisant les Dispositifs Premières heures qui existaient déjà, et en étendant le financement de ce dispositif à de nouvelles structures pour une durée d'un an.

Je vous parle rapidement de celle qui concerne le 13<sup>e</sup>, avec un petit détour par la Ville de Paris puisque le CASVP – maintenant l'Espace parisien des solidarités – a un établissement, Le Pari des possibles, qui pilote le Dispositif Premières heures et gère les chantiers d'insertion. Dans les structures gérées par l'Espace parisien des solidarités se trouvent des personnes qui sont insérées dans le cadre de ce dispositif. Pour le CASVP, la subvention est d'un montant de 83 000 euros.

Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, nous avons la Cité de refuge qui a une action très volontariste dans ce domaine, avec le dispositif Premières Heures pour de la maintenance, de la blanchisserie, du nettoyage, de la végétalisation et du jardinage. La subvention proposée est d'un montant de 108 000 euros.

Pour Les Œuvres de la Mie de Pain, la subvention proposée est d'un montant de 126 000 euros, là aussi pour des activités de nettoyage, blanchisserie, mais également d'archivage et de gestion de denrées périssables. De nombreux métiers sont représentés et offrent de nombreuses possibilités de travail, y compris pour un nombre très limité d'heures.

Je termine en vous disant que la Ville de Paris va soutenir une expérimentation qui s'appelle Premières Heures en chantier. Il s'agit du dispositif Premières Heures, à l'intérieur de chantiers d'insertion. Le dispositif va de 4 à 20 h, il est progressif également, mais commence avec un nombre d'heures un peu plus important. Pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés pour le lieu Les Amarres situé sur le quai d'Austerlitz, géré par l'association Aurore qui va recruter deux éducateurs spécialisés pour conduire cette expérimentation. C'est l'objet de toute la délibération qu'il nous est demandé d'approuver.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup Juliette SABATIER. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je fais voter la DAE 36. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DDCT 12 Attribution d'une subvention à l'association PIMMS Médiation Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DDCT 12, là encore avec Juliette SABATIER, pour subvention et changement de nom de l'association PIMMS.

**Juliette SABATIER** : Oui, il s'agit d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 145 000 euros. Nous sommes dans le cadre d'une reconduction, donc je n'ai rien de très nouveau à vous dire, si ce n'est que le PIMMS – Points information médiation multiservices – a changé de nom et s'appelle désormais PIMMS Médiation Paris. Cela figure également dans la délibération.

Pour nous, le PIMMS, qui gère des lieux en propre, intervient au Point d'accès au droit. Il s'agit d'une association qui propose de l'aide aux démarches et qui a très largement évolué vers l'aide aux démarches numériques depuis quelques années.

**M. LE MAIRE** : Le nom est plus clair en termes d'appellation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Pour la DDCT 12, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DSOL DEVE 4 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le CASVP (690 725 euros) ; 2 subventions d'investissement d'équipement (119 960 euros) pour 1 association, pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. Conventions**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DSOL 4, c'est encore Juliette SABATIER qui la rapporte, cela concerne l'aide alimentaire.

**Juliette SABATIER** : Dans le domaine de l'aide alimentaire, je souhaitais vous dire que la Ville de Paris fait beaucoup avec peu, dans un contexte d'augmentation de la demande. Évidemment, quand il est question d'aide alimentaire, cela concerne les publics vulnérables, mais la Ville porte une attention particulière à certains types de publics, pour s'assurer qu'ils ne passent pas entre les mailles du filet : les seniors, les jeunes travailleurs précarisés, les très jeunes enfants et les étudiants. La Ville mène également, au-delà des subventions qu'elle accorde, un important travail de coordination des acteurs.

En l'occurrence, les subventions globales sont d'un montant de 690 725 euros pour le fonctionnement, et les 2 subventions d'investissement d'un montant d'un peu plus de 119 000 euros. Toutes ces subventions servent à financer d'une part des épiceries solidaires, et d'autre part la distribution de repas ou de colis.

Le 13<sup>e</sup> arrondissement est concerné pour 3 épiceries solidaires : pour Porte Ouverte et Solidarité, qui se situe rue de la Porte d'Ivry, le montant de la subvention est de 10 000 euros ; pour Solidaya, une épicerie solidaire plus récente qui se situe rue de la Fontaine à Mulard, il s'agit d'une reconduction d'un montant de 12 500 euros ; pour l'épicerie solidaire du Secours populaire, la plus récente d'entre elles, inaugurée juste avant l'été et située boulevard Vincent-Auriol, le montant de la subvention est de 50 000 euros pour deux épiceries solidaires, la nôtre et celle du 18<sup>e</sup> arrondissement. Enfin, nous sommes concernés par les repas assis du restaurant des Restos du cœur dans le quartier Porte d'Ivry. Le montant de la subvention totale, pour tous les Restos du cœur, s'élève à un peu plus de 218 000 euros, mais nous ne sommes concernés que par la partie des repas assis.

**M. LE MAIRE** : Les Restos du cœur viennent de faire leur journée de collecte ces derniers jours, avec les besoins en augmentation dont ont malheureusement fait état tous les médias, dans les temps particulièrement difficiles que nous traversons.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces activités d'aide alimentaire ? Je n'en vois pas. Je vais faire voter la délibération DSOL 4. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité bien sûr, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DDCT 22 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 383 717 euros pour 20 projets associatifs)**

**M. LE MAIRE** : Je laisse tout de suite la parole à Serge TOKA, il s'agit de soutenir la rénovation de locaux associatifs dans les quartiers populaires.

**Serge TOKA** : Tout à fait, merci Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit en effet de soutenir 20 projets associatifs dans les quartiers populaires parisiens, permettant l'implantation d'associations dans des locaux mieux adaptés à leur activité et à leur public. L'objectif est également d'améliorer le cadre de vie à travers la mise en place de projets d'embellissement ou de chantiers éducatifs impliquant les jeunes des quartiers concernés, et de réduire les inégalités.

Pour le 13<sup>e</sup> arrondissement, 2 associations nous concernent :

- L'association LIRE, que ma collègue Johanne a présentée tout à l'heure, engagée depuis de nombreuses années auprès des habitants des quartiers Chevaleret et Bédier dans des actions de lecture individualisée avec les bébés, les enfants, les familles et les professionnels de la petite enfance, dans l'objectif de les inciter à se rendre par la suite dans les bibliothèques municipales.
- L'association Ne rougissez pas qui intervient sur le quartier Villa d'Este depuis plusieurs années également, et qui rassemble graphistes, cinéastes, architectes, artisans, pour développer une pratique artistique collaborative mettant en lien le citoyen avec son environnement direct.

Cette délibération consiste donc à attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 euros à l'association LIRE en vue de l'acquisition d'un chariot à livres multilingue qui lui permettra de proposer des actions hors les murs dans l'espace public, en pied d'immeubles, à destination des habitants adultes et des enfants de 0 à 12 ans. Il s'agit également d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 5 400 euros à l'association Ne rougissez pas, afin de créer un espace scénique à déployer lors d'événements théâtraux, musicaux ou carnavalesques sur la place de Vénétié.

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir approuver ces subventions.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Serge TOKA. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous en prie, Monsieur OLIVIER.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Mon intervention concerne le chariot multilingue pour lequel j'aimerais avoir des explications. Autant nous avons systématiquement voté toutes les délibérations qui concernaient l'intégration par le français, afin que toutes les populations venant de l'étranger puissent acquérir notre langue pour s'intégrer, autant ici je ne comprends pas bien le principe de ce chariot multilingue. Si c'est un chariot dans lequel se trouvent des livres en français, nous serons tout à fait favorables, mais si ce n'est pas le cas, je pense que nous risquons de nous abstenir.

**M. LE MAIRE** : Monsieur Serge TOKA, sais-tu répondre à cette question ?

**Serge TOKA** : Oui, en quelques mots. Je vous rassure, Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER, nous sommes dans un quartier populaire, vous le savez, et l'idée est effectivement de réduire les inégalités. Le chariot multilingue a notamment pour objectif de réduire ces inégalités en mettant des livres à disposition des habitants et des jeunes enfants, nous l'avons dit, pour leur apprendre effectivement le français. Je pense que c'est très important et cela permet en effet de réduire les inégalités dans les quartiers populaires.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Donc ce chariot n'est pas multilingue ?

**Serge TOKA** : Si, il l'est. Il y a des livres en français, mais qui peuvent être dans d'autres langues également, comme l'anglais par exemple. C'est en ce sens que l'association LIRE envisage de mettre en place ce type d'action, avec des livres en français, en anglais et dans d'autres langues.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je vais faire voter cette délibération DDCT 22. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité finalement, je vous en remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2023 DPE 4 Subventions (407 500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et signature d'avenant à une convention**

**M. LE MAIRE** : Nous passons cette fois aux subventions annuelles pour les ressourceries, c'est Danièle SEIGNOT qui rapporte, pour celles qui concernent le 13<sup>e</sup> arrondissement.

**Danièle SEIGNOT** : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit effectivement du renouvellement des subventions à 11 associations œuvrant en faveur de la valorisation des déchets grâce au réemploi, à la réparation, etc.

Le 13<sup>e</sup> arrondissement est particulièrement concerné par Ma Ressourcerie, que vous connaissez tous, située au 126, avenue d'Italie. C'est une ressourcerie qui a beaucoup grandi et qui est passée de 40 tonnes de vêtements et objets divers récupérés à 62 tonnes en 2021. L'association va également relancer toutes ses actions de sensibilisation à destination des publics scolaires de l'arrondissement.

Pour soutenir l'action de cette association, il est proposé d'attribuer à Ma Ressourcerie une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros pour l'exercice 2023. La convention prévoit également l'accès à titre gratuit à la déchetterie de la Poterne des Peupliers puisque l'accès est payant pour ceux qui ne sont pas des particuliers. L'accès sera donc gratuit pour Ma Ressourcerie.

Je vous demande de bien vouloir délibérer.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup Danièle SEIGNOT. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Pour la DPE 4, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous avons fait l'examen total des délibérations. Non, pardon Danièle, il reste la DPE 18. J'allais trop vite.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023 DPE 18 Convention d'occupation du domaine public par la SAS GNVERT – 39, Rue Bruneseau (13<sup>e</sup>)

**M. LE MAIRE** : Il s'agit de la convention du domaine public pour le GNVERT.

**Danièle SEIGNOT** : En janvier 2021, le Conseil de Paris a autorisé la Ville de Paris à conclure avec la société Gaz de France une convention d'occupation du domaine public pour permettre à l'opérateur de construire et d'exploiter une station de distribution de gaz naturel de ville, en vue d'alimenter les véhicules fonctionnant à cette énergie, et notamment tous ceux qui sont affectés aux services publics de la collecte et du tri des déchets.

La convention avait été conclue pour une durée de 15 ans, à compter de la mise en service de la station de distribution. Elle a été renouvelée une première fois en mai 2017 pour une durée de 3 ans, puis prorogée pour 2 ans, et elle est arrivée à échéance en avril 2022.

La station actuelle est située sur un terrain compris dans le périmètre de la ZAC Paris Rive Gauche, dont le projet d'aménagement prévoyait le redressement de la rue Bruneseau et le remplacement de la station, tout en maintenant idéalement sa localisation au sortir de l'usine de traitement du Syctom qui est contiguë au garage. En vue de la construction et de la mise en service d'une nouvelle station, la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris a lancé en février 2020 une consultation pour une concession de travaux, afin d'installer des bornes de GNV au sein du garage actuel de Bruneseau. La démolition de la station actuelle ne doit bien évidemment intervenir qu'après la mise en service de la nouvelle station, afin de garantir la continuité du ravitaillement.

Or, cette consultation, dans le cadre de la procédure de concession, n'ayant pas abouti, la Ville de Paris s'est vue dans l'obligation de revenir vers GNVERT, propriétaire de la station en place, afin de convenir des modalités d'une nouvelle convention d'occupation domaniale qui permettrait le maintien à titre transitoire de cette installation, et notamment durant la période d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, dans l'attente du choix d'un nouveau montage contractuel. Il est évident que nous ne pouvons pas nous passer de cette livraison de gaz naturel de ville.

La nouvelle convention sera donc conclue pour une durée de 2 ans, jusqu'à fin 2024, pour franchir le cap des Jeux olympiques, mais également pour laisser à l'occupant le temps nécessaire d'amortir ses nouveaux investissements. Une option de prolongation d'une année est prévue pour anticiper l'échec éventuel d'une nouvelle procédure de consultation des candidats à la reprise de l'exploitation du site, ou bien pour pallier des retards dans la construction d'une nouvelle station de distribution d'énergie. Au cours de cette période, l'opérateur GNVERT assurera la réalisation des travaux d'investissement supplémentaires pour un montant d'environ 220 000 euros, et notamment le renouvellement de certaines bornes. Par ailleurs, la Ville a obtenu une majoration de 20 % de la part fixe de la redevance d'occupation par rapport au montant qui avait été fixé dans l'ancienne convention. Celle-ci s'élèvera désormais à 30 000 euros par an et s'accompagnera d'une redevance fixe complémentaire de 114 000 euros en cas de troisième année d'exécution de la convention sans nouveaux investissements de la part de GNVERT.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser la Ville à signer avec la SAS la convention d'occupation du domaine public, telle que je viens de vous l'expliquer.

**M. LE MAIRE** : En résumé, nous allons faire en sorte que les bennes puissent continuer de tourner.

**Danièle SEIGNOT** : Exactement.

**M. LE MAIRE** : Je résume en une phrase un peu rapide.

**Danièle SEIGNOT** : Il faut quand même bien expliquer un petit peu tout cela.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Effectivement, tant que nous ne savons pas où nous allons, il faut prolonger l'utilisation actuelle. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais faire voter cette délibération. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 13 2023 05 Adoption de la procédure d'urgence.

**M. LE MAIRE** : J'avais oublié une délibération, et l'ordre du jour est loin d'être terminé puisque nous avons plusieurs questions et plusieurs vœux. Formellement, je dois faire adopter la procédure d'urgence parce qu'il y a une délibération qui est arrivée dans la dernière ligne droite.

L'adoption de la procédure d'urgence, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### 2023 DFPE 81 DAC/DDCT Subventions (92 500 euros) et avenant à l'association Réseau Môm'Artre, pour ses actions visant à permettre aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle dans les 12e, 13e, 14e, 18e, et 20e arrondissements

**M. LE MAIRE** : Je passe la parole à Johanne KOUASSI pour la subvention au Réseau Môm'Artre pour lequel nous avons quelques inquiétudes.

**Johanne KOUASSI** : Exactement, merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une subvention d'un montant de 92 500 euros pour le Réseau Môm'Artre. Le Réseau Môm'Artre, ce sont 6 antennes dans le 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

En ce qui concerne le 13<sup>e</sup>, c'est Môm'Tolbiac, car Môm'Artre, l'association fondatrice, peut prendre différents noms en fonction de la localisation des activités. C'est une action innovante et qui répond à un vrai besoin car l'objectif est d'aller chercher des enfants âgés de 4 à 11 ans à l'école et d'assurer des activités jusqu'à 20 h. C'est vraiment complémentaire de l'offre périscolaire car certaines familles n'ont pas la possibilité d'aller chercher leurs enfants avant cet horaire. L'originalité de ce projet est d'accompagner les enfants pour les devoirs avant de leur proposer des projets artistiques et culturels.

Pour l'antenne du 13<sup>e</sup> arrondissement, il est important de donner des chiffres, en constante croissance en termes d'activité. Le soir, 80 enfants sont inscrits, et 46 enfants le mercredi. Des stages sont organisés pendant les vacances pour 76 enfants. C'est une association qui touche 119 familles, cela concerne 214 parents et 145 enfants. Ce sont aussi des sorties culturelles, au nombre de 11, des ateliers artistiques, au nombre de 56, des actions de parentalité également. C'est aussi un accompagnement spécifique de familles, pour celles qui en ont le plus besoin, avec une part des personnes accueillies qui relèvent de quartiers Politique de la Ville. Il s'agit d'une subvention pour le fonctionnement des 6 antennes parisiennes jusqu'au mois de septembre.

Une zone d'inquiétude existe en effet car l'association nous a fait part de difficultés financières importantes, au point qu'il n'est pas certain qu'elle puisse maintenir son activité dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Il y aurait 2 fermetures d'antennes à Paris, dont celle du 13<sup>e</sup> arrondissement. C'est une information qui m'a été transmise il y a quelques semaines seulement. Depuis, j'ai rencontré la Directrice générale de la structure. Nous sommes très mobilisés, une réunion est également prévue à l'Hôtel de Ville pour revoir les éléments financiers et envisager comment nous pourrions continuer à accompagner cette structure, pas la Ville seule, mais l'ensemble des financeurs. Il s'agit de comprendre exactement le ressort de ces difficultés financières, de voir si elles sont passagères ou structurelles. En tout cas, nous sommes extrêmement mobilisés pour garder ce type d'activité dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, de préférence avec cette structure Môm'Artre. Et si d'aventure nous ne parvenons pas à faire en sorte que l'activité se poursuive, il y aura peut-être des recherches d'autres partenaires associatifs. C'est quelque chose qui nous occupe et nous préoccupe beaucoup en ce moment, et nous sommes mobilisés sur ce dossier autant que possible.

**M. LE MAIRE** : Exactement, et nous souhaitons évidemment le faire en toute transparence avec vous toutes et tous. Je pense qu'il est normal de vous en faire état. Nous avons une réunion, à laquelle je serai moi-même présent aux côtés de Johanne, à l'Hôtel de Ville, avec les responsables de l'association et les adjoints de l'Hôtel de Ville concernés.

D'ici là, nous allons voter cette subvention, sauf s'il y a des demandes d'intervention au préalable. Je la fais voter tout de suite. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 37 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**Q13 2023 01 Question orale relative au projet gare des Gobelins suite à la rencontre de riverains des Olympiades et l'association SQOP13 ainsi que dans la perspective du prochain PLU posée par M. Chang Hua PENG**

**M. LE MAIRE** : Nous avons deux questions orales. La première est posée par Monsieur PENG concernant l'évolution urbaine des Olympiades.

**Chang Hua PENG** : Tout à fait, merci Monsieur le Maire. Effectivement, je vais aborder un sujet qui concerne l'urbanisme, dans la perspective du prochain PLU qui a été reporté. Je pense que c'est, au vu de ce que nous avons déjà traité lors de ce Conseil d'arrondissement, une question qui tient à cœur à de nombreuses personnes, notamment aux riverains des Olympiades, et particulièrement à l'association Sauvons le Quartier des Olympiades - Paris 13, dont je salue les membres présents dans le public.

Ceux-ci ont souhaité que je sois le porteur de quelques questions sur l'évolution du projet de la gare des Gobelins, ainsi que la part culturelle de ce projet. Il est également question de la problématique du jardin partagé, abordée lors de la visite que vous nous avez proposé de réaliser, il y a maintenant quelques mois, et il est également bien évidemment question de la seconde rampe et de l'éventuel abandon de celle-ci. Nous voulions savoir où cela en était. Nous souhaitions également voir quelles étaient les possibilités de réduire la hauteur du bâtiment Los Angeles, dans la mesure où ce très haut bâtiment, qui commence au niveau de la dalle des Olympiades, est entièrement vitré et provoque par voie de conséquence de nombreux vis-à-vis ainsi qu'un phénomène d'occultation du soleil. Ce sont autant de préoccupations qui aujourd'hui mobilisent les riverains de ce quartier.

Nous souhaiterions effectivement avoir les indications les plus précises possibles sur ces questions, d'autant plus que le développement des habitudes de télétravail à une période post-covid nous paraît être un élément important, ne pouvant être écarté dans le cadre de la réalisation d'un immeuble de bureaux. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Monsieur PENG, Éric OFFREDO va vous répondre. Juste une petite incise, penser que le télétravail va supprimer tous les lieux de travail est tout de même un peu réducteur. Je me permets de le faire remarquer, même si nous devons bien évidemment intégrer les nouveaux modes de travail dans toutes nos réflexions.

**Éric OFFREDO** : Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur PENG, de nous interroger sur ce projet. Cela va me permettre de préciser un certain nombre de points. Tout d'abord, je tiens à vous rappeler, mais vous le savez sans doute, que ce n'est pas un projet de la Ville de Paris puisqu'il s'agit du foncier SNCF et que le projet est porté par deux acteurs privés, Icade et SEGRO. Néanmoins, comme nous nous y sommes engagés depuis le début, nous avons partagé, et nous continuons à le faire, avec l'ensemble du Conseil d'arrondissement, les informations que nous avons. À ce titre, nous avons demandé aux porteurs, en 2021 et en 2022, d'organiser des visites, auxquelles vous avez d'ailleurs participé, ainsi que des présentations du projet, qui vous ont d'ailleurs été faites.

Je rappellerai pour commencer que ce projet a plusieurs objectifs, à la fois de terminer cette dalle des Olympiades, de réaménager la vaste gare souterraine et de donner une entrée sur la rue de Tolbiac. Depuis le début, nous avons poussé avec Monsieur le Maire pour que le projet, tout en gardant sa viabilité économique, soit le moins dense possible, et c'est le sens de ce qui a pu vous être présenté. Je vais essayer de répondre à vos questions, mais, comme je l'ai déjà indiqué, une partie des réponses sont du ressort des porteurs du projet, que nous avons interrogés, mais dont les réponses ne sont pas forcément complètes.

La finalisation du projet d'aménagement en superstructure mené par Icade fait l'objet de mises au point dans le cadre de la rédaction des OAP du futur PLU bioclimatique, vous l'avez rappelé. Je crois que nous aurons très prochainement à nous prononcer là-dessus, ce sera donc l'occasion d'en reparler, en tous les cas je l'espère. C'est un préalable à toute poursuite de l'aménagement extérieur, nous aurons donc l'occasion d'avoir un vrai débat à ce sujet. Concernant les surfaces de logistique en sous-sol, les travaux de curage, de désamiantage et de mise aux normes devraient débuter en juillet 2023, pour s'achever à la fin de l'année 2024, permettant ainsi le démarrage de l'exploitation et surtout la livraison d'une nouvelle façade sur la rue de Tolbiac. En effet, l'entrée est bien visible rue Renault, tout le monde voit bien qu'on entre dans cette rue, mais les gens ignorent que toute cette gare souterraine



donne également de l'autre côté, sur la rue de Tolbiac et la rue Baudricourt, avec des accès qui ne sont pas visibles aujourd'hui. C'est également l'idée du projet.

Des pistes d'intégration d'un volet culturel dans le projet sont à l'étude par Icade et les parties prenantes. L'intégration de ce volet culturel serait envisagée au niveau des axes de connexion intérieurs à la Galerie Oslo puisque l'immeuble dont vous avez parlé, Los Angeles, s'interconnecte effectivement avec Oslo. Ces axes seront accessibles au public et ce volet culturel serait visible par les habitants du quartier. Bien évidemment, comme pour le reste, le projet sera défini en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

D'autre part, la Maison du projet, aménagée par SEGRO dans la rue de Tolbiac, en lieu et place de l'ancienne boutique SNCF, juste en face de l'Université, mettra à l'honneur l'histoire du site de la gare des Gobelins et présentera les enjeux de la logistique urbaine à notre époque.

L'équipe Icade - SEGRO a été désignée lauréate du concours sur une base programmatique de bureaux et d'équipements sportifs dans l'environnement post-covid que nous connaissons, comme vous l'avez rappelé. Icade nous fait part de sa conviction de la nécessité de développer des projets de bureaux au plus proche des nœuds de transports en commun. Nous sommes vraiment, entre le tramway et l'arrivée de la ligne 14, dans un nœud de transports et au cœur des quartiers, avec une mixité d'usages. Il n'y aura pas des bureaux à un endroit et des logements à un autre. L'idée est également de pouvoir rééquilibrer les lieux de bureaux entre l'Ouest et l'Est parisien. Nous continuons à discuter avec Icade pour dédensifier le projet tout en lui gardant une cohérence, il ne faut pas faire non plus complètement n'importe quoi. En ce sens, nous pensons que nous allons pouvoir aboutir à une solution permettant d'augmenter les surfaces de pleine terre. La question de garder deux rampes a été posée, nous en avons discuté pendant la visite que nous avons faite ensemble. Cela nous interroge et nous avons bon espoir de réussir à conserver ces deux rampes Regnault et Nationale.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et sachez que, bien évidemment, le projet associera les habitants et les usagers du lieu, et nous continuerons à vous informer en toute transparence sur sa réalisation. Nous aurons l'occasion de le faire dans le cadre du débat sur le PLU, mais nous sommes bien évidemment à votre disposition pour échanger sur le sujet quand vous le souhaitez.

**M. LE MAIRE :** Je me permets d'ajouter quelques mots. Vous connaissez mon positionnement sur ce projet. Éric OFFREDO l'a rappelé, ce n'est pas un projet porté par la Ville de Paris, et en même temps il est tout à fait légitime de s'interroger sur la fin des Olympiades, qui ne se sont jamais achevées, avec cette question de l'ouverture au Sud. J'ai toujours essayé de travailler en grande transparence avec vous, je parle d'abord des élus, et plus précisément de tous les groupes, de la majorité comme de l'opposition. J'avais demandé aux différents acteurs, ce qui a été fait, de prendre contact avec chacun des groupes, de la majorité comme de l'opposition, afin que chacun puisse se faire un avis sur la question. Cela ne me semblait pas illégitime en tout cas de réfléchir à un projet qui s'autofinance. Ce sont évidemment les constructions qui financent la fin des Olympiades, si je puis dire, et les nouveaux accès. Notre volonté est évidemment d'essayer d'obtenir le meilleur accord possible, c'est-à-dire la densité la moins forte possible, dans un lieu qui est déjà dense.

Nous en sommes là. Je trouve que nous avançons plutôt bien, en tout cas la partie logistique est déjà lancée. Nous avons quand même obtenu un certain nombre de choses qui étaient très demandées par la copropriété des Olympiades, très investie dans ce projet, et notamment la rénovation de l'entrée de Tolbiac, qui mérite mieux que ce qui avait déjà été fait. Nous avons rénové l'accès de manière très fonctionnelle, mais il s'agit de pouvoir faire un lieu de vie à la place de l'ancienne billetterie SNCF notamment, ce qui pourrait être très intéressant. Faire une nouvelle rampe pourrait être également très intéressant. Quelques petites améliorations ont été apportées sur un certain nombre de dysfonctionnements qui avaient été constatés. Il faudra maintenant avancer sur l'autre partie.

Encore une fois, nous le ferons toujours en grande transparence, il est normal d'associer les différents groupes politiques, et à travers vous, d'ailleurs, les habitants du secteur évidemment. Je vous rappelle que nous avons déjà fait plusieurs réunions publiques sur le sujet.

**Q13 2023 02 Question orale relative à la fin du chantier de prolongement de la ligne 14 posée par Jean-Baptiste OLIVIER, et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13e**

**M. LE MAIRE :** Nous allons passer à la prochaine question qui concerne le prolongement de la ligne 14. Je laisse tout de suite la parole à Jean-Baptiste OLIVIER.

**Jean-Baptiste OLIVIER :** Merci, Monsieur le Maire. Nous restons sur le sujet des Olympiades, non plus en amont, mais je l'espère en fin de chantier. Le percement est terminé, je crois, c'est l'une de ces questions. Or, les nuisances

se poursuivent. Le prolongement de la ligne 14 est une très belle opération d'Île-de-France Mobilités que les habitants peuvent comprendre, ou en tout cas subir, que ce soit aux Olympiades ou à Maison Blanche, dans l'attente de l'ouverture de ce service très utile. Mais lorsqu'ils ont le sentiment que les nuisances se poursuivent malgré la fin des travaux, que cette enclave sert à une sorte d'entrepôt ou de décharge, et qu'ils sont réveillés en pleine nuit par des bruits, ils s'interrogent.

Ma question concerne d'abord la date prévue de fin du chantier et la possibilité d'étudier une fin rapide de l'utilisation par la RATP de cette emprise du TEP Tolbiac.

Ma troisième question est de savoir ce que va devenir cette emprise dans l'avenir, si elle va retrouver son usage initial, c'est-à-dire les terrains de tennis sous bulles chauffées, ou s'il y aura une autre destination. Faites-nous rêver.

**M. LE MAIRE** : Ils seront deux à essayer de vous faire rêver. Vous mettez la barre haut, Jean-Baptiste OLIVIER. Je laisse la parole à Antoine GUILLOU puis Aïmane BASSIOUNI.

**Antoine GUILLOU** : Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur OLIVIER pour cette question. Je vais m'occuper de la partie terre à terre et Aïmane BASSIOUNI s'occupera du rêve.

Je vais vous dire ce qu'il en est de la question de l'emprise de la RATP. Permettez-moi quand même une correction : le prolongement de la ligne 14 n'est pas un projet d'Île-de-France Mobilités, c'est celui de la Société du Grand Paris, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, même si effectivement l'exploitation in fine échoira, je suppose, à Île-de-France Mobilité, tout comme le reste du réseau.

La question de l'exploitation du réseau est d'ailleurs un sujet, comme nous le savons, particulièrement d'actualité. Sur celle de la libération de l'emprise, le prolongement de la ligne 14 est prévu pour entrer en service en 2024. D'après les informations dont nous disposons – mais ce n'est ni la Mairie du 13<sup>e</sup> ni la Ville de Paris qui programment le chantier –, celui-ci se réalise selon le calendrier prévu. Les phases de libération des emprises se poursuivent de manière cohérente avec ce chantier. La RATP a prévu la fin de l'utilisation de l'emprise du TEP d'ici août 2023. La majorité des opérations ont déjà eu lieu, mais un certain nombre restent encore nécessaires, qui requièrent l'utilisation de cette emprise, et notamment la livraison de deux ventilateurs pour le désenfumage de la station. D'août à décembre 2023, la RATP remettra en état la parcelle pour lui permettre de reprendre sa destination sportive, et je passe dès lors la parole à Aïmane BASSIOUNI.

**M. LE MAIRE** : C'est à ce sujet que nous arrivons au rêve. N'exagérons tout de même pas.

**Aïmane BASSIOUNI** : Oui, calmons-nous. Ce sera un lieu à vocation sportive, mais ce ne sera pas une bulle chauffée. Le système de bulle consomme énormément, ce n'est pas écologique, donc ce sera une couverture de deux courts de tennis. Je suis également en train de travailler sur les pratiques qu'il serait possible de mettre en place sur les espaces restants. Profitons-en pour proposer quelque chose de nouveau, c'est ce à quoi nous réfléchissons.

Évidemment, concernant cet équipement sportif, nous prendrons bien en compte l'impact sur le quartier et les nuisances engendrées. Il ne s'agira plus d'une bulle, mais d'une couverture permettant de ne pas gêner le voisinage, si tel était le fond de la question.

**M. LE MAIRE** : Nous travaillons en ce moment à faire en sorte d'implanter également un espace jeunes dans les locaux aujourd'hui inutilisés. Ce sera donc un bel ensemble, juste à côté de l'école.

**V13 2023 01 Vœu relatif aux fermetures de classes dans les écoles et collèges publics parisiens et du 13<sup>e</sup> arrondissement déposé Jérôme COUMET, Emmanuel COBLENCÉ, Vincent BOULET et les élus de la majorité municipale**

**M. LE MAIRE** : Nous allons passer à un vœu important, en tout cas à un sujet qui nous mobilise beaucoup en ce moment, avec un succès limité puisque le CDEN vient de se dérouler aujourd'hui. Il s'agit de la question des fermetures de classes, dans les écoles et dans les collèges. C'est pour cela que le vœu va vous être présenté à deux voix, d'abord par Emmanuel COBLENCÉ, à qui je laisse tout de suite la parole, puis par Vincent BOULET.

**Emmanuel COBLENCÉ** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est un vœu qui est d'actualité. Nous savons les mobilisations qui ont lieu, évidemment dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, mais également dans tout Paris et dans bien d'autres villes de France d'ailleurs, à l'égard de la politique de suppression de postes dans l'Éducation nationale qui

est malheureusement décidée de manière extrêmement brutale par ce gouvernement. Cette année en est une illustration absolument inédite et, pour être tout à fait franc, inacceptable pour nous. Le CDEN s'est tenu toute la journée et, comme je vous le dirai tout à l'heure, il n'a pas vraiment permis de redresser la situation arithmétique et comptable dans les écoles publiques parisiennes. Ce vœu insiste, nous sommes fondés à le faire, sur la politique catastrophique menée depuis cette année par le ministère de l'Éducation nationale et, derrière celui-ci, par le ministère des Finances. C'est bien en effet Bercy qui dicte une logique comptable et arithmétique au lieu d'investir dans l'école, et qui procède à ce qui s'apparente désormais véritablement à une casse du service public de l'Éducation nationale.

Je rappelle que, en ce qui concerne les écoles élémentaires, et Vincent le dira certainement également pour les collèges, le nombre d'élèves par classe en France est tout simplement le plus élevé de toute l'Union européenne. Malgré ce chiffre qui est déjà le symbole de la dégradation de notre service public de l'Éducation nationale, le ministère et le rectorat de Paris ont décidé pour la rentrée 2023 de procéder, et je ne parle que du premier degré, à 178 fermetures de classes, dont 12 dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Ce n'est pas simplement une politique qu'ils entendent mener sur l'année 2023, ils entendent la renforcer l'année prochaine puisque nous sont déjà annoncées 300 fermetures de classes à la rentrée 2024, et 300 supplémentaires à la rentrée 2025. L'objectif est de 800 fermetures en trois ans, si l'on prend uniquement en compte le premier degré et les écoles publiques parisiennes. C'est évidemment tout à fait inédit.

J'ajoute quelques éléments qui sont également mentionnés dans ce vœu, mais je le fais rapidement afin de passer la parole à Vincent. D'abord, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, il n'y a pas, ou quasiment pas de baisse des effectifs scolaires. L'argument du rectorat est, pour nous élus du 13<sup>e</sup> arrondissement, évidemment non recevable. À la rentrée 2022, il n'y avait que 87 élèves de moins dans les écoles publiques du 13<sup>e</sup>, il n'est donc pas possible de justifier 12 fermetures simplement par une poignée d'élèves manquants. Deuxièmement, les fermetures touchent indistinctement les quartiers dont la sociologie est plutôt favorable et les quartiers les plus populaires puisque plusieurs fermetures de classes concernent des écoles situées en éducation prioritaire. Là aussi, ce gouvernement détricote ce qu'il avait lui-même essayé de construire avec le dédoublement des classes de grande section, de CP et de CE1. C'est à n'y rien comprendre, sauf à y voir les objectifs uniquement budgétaires qui sont derrière. Troisième point qui est très important, les fermetures de classes dans les écoles publiques s'opèrent à un rythme quatre fois plus élevé que dans les écoles privées. Cette distinction, cette différence de traitement, est tout à fait inacceptable. Enfin, vous le savez peut-être, ces fermetures ne tiennent pas compte des difficultés scolaires que rencontrent de nombreux enfants dans les écoles ni des enfants en situation de handicap et de l'école inclusive que l'État prétend mener par ailleurs.

Pour toutes ces raisons, ce vœu demande que ce programme de suppression de postes soit annulé, que le nombre moyen d'élèves par classe soit abaissé afin de revenir à une école de la République d'excellence, qu'une attention particulière soit accordée aux élèves porteurs d'un handicap, et enfin que des brigades de remplacement d'enseignants puissent être renforcées.

Je termine par un mot sur le CDEN qui s'est tenu toute la journée. Sur les 178 fermetures de classes, le Rectorat a « généreusement » consenti ce soir à en annuler 3 sur toute la ville de Paris. Il va falloir évidemment poursuivre notre mobilisation dans les prochaines semaines.

**M. LE MAIRE** : Je laisse la parole à Vincent BOULET pour la suite qui concerne les collèges.

**Vincent BOULET** : Merci, Monsieur le Maire, et merci à Emmanuel pour cette première présentation. Effectivement, comme tu l'as dit, il s'agit d'une véritable saignée, d'une politique qui est une pierre de plus dans le démantèlement de l'Éducation nationale qu'est en train de mener ce gouvernement par ses politiques d'austérité, en dépit de sa très faible majorité parlementaire. Cela se concrétise par 1 117 postes supprimés au niveau national pour la rentrée 2023, dans la lignée des 7 900 postes déjà supprimés depuis 2017. La baisse démographique, qui est une réalité dans une vision d'ensemble, avec cependant l'exception du 13<sup>e</sup> arrondissement comme l'a rappelé Emmanuel, devrait au contraire être une chance pour faire en sorte que la France soit ne serait-ce qu'au niveau de la moyenne de l'Union européenne. Actuellement, comme Emmanuel l'a rappelé, la France est en queue de peloton, étant même la championne d'Europe des classes surchargées.

Pour vous donner quelques chiffres, la moyenne européenne dans les classes du premier degré est à 19 élèves par classe, elle est à 22 en France. Dans le second degré, le différentiel est encore plus important, la moyenne de l'Union européenne étant à 21 élèves par classe au collège contre 26 en France. Dans le second degré, 182 suppressions de postes sont annoncées, dont 80 dans les collèges.

Cela se manifeste dans le 13<sup>e</sup> arrondissement par la fermeture de 2 classes dans le collège Georges Braque, et de 2 classes dans le collège Elsa Triolet. Cela aura un effet très concret : par exemple, au collège Georges Braque, les élèves de 6<sup>e</sup> pourront se retrouver jusqu'à 28 par classe à la rentrée 2023. Par ailleurs, cette annonce vient à nouveau dans le contexte d'une baisse assez généralisée des dotations horaires globales accordées par le ministère et le rectorat aux collèges. Cette baisse se traduit très concrètement par la suppression de dédoublements de classes, d'options dans de nombreux collèges du 13<sup>e</sup> arrondissement. Tout cela concourt d'ailleurs à encourager la fuite vers l'enseignement privé.

Pour toutes ces raisons, ce qui est demandé dans le vœu et qui a été exposé par Emmanuel est complètement justifié.

**M. LE MAIRE** : Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de parole des différents groupes ? Monsieur PENG souhaite intervenir.

**Chang Hua PENG** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je souhaite prendre la parole puisque des chiffres nous ont été présentés, et des propos ont été avancés. Je pense que ce qu'il est important de signaler dans les propos de Monsieur BOULET – que vous avez très justement relevé tout de même, ce qui est positif –, c'est qu'il y a un problème démographique à Paris. Je pense qu'on ne peut pas le négliger. Pour vous donner une idée, ce sont 108 500 enfants qui ne sont plus scolarisés aujourd'hui, qui ont quitté le système scolaire. En tout cas, nous avons perdu 10 000 enfants sur deux ans, ce qui est très important. Vous avez donc un vrai problème d'habitat à Paris et une très forte baisse de la natalité, ce qui explique la situation actuelle. Je pense qu'une vraie réflexion est à mener sur les moyens de réussir à ne pas perdre des Parisiens, puisque pendant des années nous en avons perdu. En amont de votre proposition, une vraie réflexion est à mener sur ce sujet. C'est pour cela que je m'abstiendrai sur ce vœu.

**M. LE MAIRE** : Je vais continuer à délivrer la parole, mais je voulais vous faire remarquer que, même s'il y a indéniablement une baisse de la natalité en France, avec des baisses d'effectifs dans certains arrondissements, il se trouve que dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, cette baisse n'est pas visible, comme vous l'indiquez. Entre l'année dernière et cette année, elle est de moins de 1 %, plus précisément de 0,8 %. La baisse de la natalité affecte évidemment le 13<sup>e</sup>, mais elle est en grande partie compensée parce que nous allons livrer un certain nombre de nouveaux logements, et que de nouvelles familles s'y installent. Quand des logements sont livrés, surtout quand il s'agit de logements sociaux, ils trouvent preneurs, et ce sont des familles avec enfants qui s'installent. C'est aussi simple que cela, je voulais vous le faire remarquer.

Me concernant en tant que maire, et je pense que c'est le cas évidemment d'Emmanuel COBLENCÉ et d'autres adjoints qui travaillent sur ce secteur, Vincent BOULET et les adjoints précédents, nous avons toujours été dans un dialogue constructif avec le Rectorat. Nous étions d'autant plus constructifs qu'il fallait que nous obtenions des ouvertures dans certains quartiers qui progressaient, ce qui était évidemment pour partie gagé par des fermetures dans des écoles où la démographie baissait. Cela ne se faisait pas à moyens constants, c'était un peu plus compliqué que cela, mais enfin nous nous engageons dans un dialogue constructif. Ici, au regard des chiffres avancés, nous ne pouvons plus être dans ce dialogue constructif. Quand des masses de fermetures sont demandées d'une année sur l'autre, cela bouscule des établissements scolaires, chacun peut le comprendre, mais il y a surtout des fermetures non justifiées dans les propositions qui sont faites, voire certaines qui sont tout à fait scandaleuses. Le CDEN est revenu sur une des fermetures de classes, celle de Baudricourt. Celle-là était typiquement scandaleuse car rien ne pouvait la justifier.

Nous allons arriver à une très forte dégradation de la situation scolaire, et surtout, nous nous mettons en porte-à-faux avec l'évolution européenne. Si les effectifs ont baissé en Europe, c'est parce que les pays européens ont connu également une baisse démographique qui ne s'est pas traduite par une suppression de postes aussi importante. Nous avons donc une occasion importante de revenir dans la moyenne européenne. Nous ne pouvons d'ailleurs pas dire que les classements qui sont opérés chaque année montrent de bons résultats français. Nous ne savons pas si cela relève uniquement des effectifs, mais pour partie en tout cas, c'est évident. D'ailleurs, comme Emmanuel COBLENCÉ l'a avancé, le précédent Gouvernement, avec le même Président de la République, s'était engagé à juste raison à réduire les effectifs dans les écoles prioritaires, et notamment pour les périodes d'apprentissage importantes, en particulier l'apprentissage de la lecture. C'était évidemment une proposition intéressante, qui a été approuvée assez largement. Mais nous avons maintenant l'impression de revenir en arrière et de repartir en sens inverse, avec un objectif de suppression de postes et donc de limitation du coût de l'Éducation nationale. Personnellement, cela m'interroge beaucoup, c'est en tout cas pour cela que je me mobilise fortement. J'étais devant

le Rectorat ce matin dans le 20<sup>e</sup> arrondissement pour soutenir les parents d'élèves et les enseignants mobilisés, et pour rappeler que tout cela n'est pas neutre dans l'organisation de notre territoire.

Ce n'est pas uniquement Paris qui est touchée. D'ailleurs, si vous lisez la presse régionale, vous vous apercevrez que ce sujet est mis en avant en de nombreux endroits. La baisse de la démographie scolaire est plus importante dans les grandes métropoles, cela ne concerne pas uniquement Paris mais elle touche évidemment toutes les régions. L'après covid a fait que la pression démographique dans les métropoles n'est plus la même. Je pense d'ailleurs que ce phénomène va, pour différentes raisons, se tarir. Et d'abord, tout simplement parce que les métropoles vont continuer à concentrer les emplois, et que tout ne pourra pas s'organiser via le télétravail.

Mais en tout état de cause, l'argument démographique ne tient pas pour le 13<sup>e</sup> arrondissement. Nous pouvons vous l'affirmer très clairement, vous donner les chiffres. Oui, il y a une légère baisse, qui va évidemment se poursuivre, mais nous ne sommes pas du tout dans un contexte d'exode massif. Les effectifs dans certaines écoles, et plus particulièrement les collèges, ont été rappelés par Vincent BOULET. Nous parlons des écoles parce que c'est le plus visible, mais les suppressions de postes sont encore plus nombreuses dans les collèges, ce qui entraîne des classes aux effectifs évidemment beaucoup trop chargés. Un enseignant ne fait pas le même travail de pédagogue face à une classe de 20 élèves que face à une classe de 30, c'est une évidence.

Désolé d'être intervenu à la suite de ce que vous avez dit, Monsieur PENG, et j'apprécie aussi, d'une certaine manière, votre abstention, qui montre tout de même l'existence d'un sujet, mais je ne pouvais pas laisser passer l'argument uniquement démographique parce que ce n'est pas celui qui est en jeu en ce moment.

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions avant de faire voter le vœu ? Je laisse la parole à Monsieur OLIVIER.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : L'échange a eu lieu, donc mon intervention va sembler un peu « réchauffée ». L'idée était la même que celle de mon collègue du MODEM. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec une partie de ce qui est dit, c'est d'ailleurs l'objet de mon propre vœu. Mais dans le vôtre, il n'y a absolument aucune référence à la baisse démographique. J'entends que cela ne représente qu'un peu moins d'une centaine d'élèves pour le 13<sup>e</sup> arrondissement et que cela est beaucoup moins flagrant que dans les autres arrondissements, cela est vrai. Mais sur l'ensemble de Paris, et ce sera un vœu amené au Conseil de Paris, l'enjeu est bien la diminution massive de la population. La maire actuelle s'en réjouit et dit qu'elle dédensifie la ville, ce qui est bien évidemment se moquer du monde puisque c'est le contraire qui se produit et que la population a malgré tout diminué de 120 000 personnes. Pas 120 000 enfants, 120 000 personnes. Les conséquences, ce sont évidemment des effectifs moins importants dans les écoles, moins de chalandise pour les commerces. Nous pleurons là sur le lait versé, sur le résultat de votre politique.

Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur le vœu, et je présenterai le mien ensuite.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention avant de le faire voter ? Non. Je laisse la parole à Emmanuel COBLENCÉ qui l'avait demandée.

**Emmanuel COBLENCÉ** : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaite dire à Jean-Baptiste OLIVIER qu'il devrait relire le vœu qui a été déposé puisqu'au 5<sup>e</sup> paragraphe, nous faisons justement état de la baisse du nombre d'élèves au niveau parisien, que nous ne contestons absolument pas, car les chiffres sont là sur les deux dernières années. Cependant, nous en tirons des conséquences bien différentes des vôtres puisque nous pensons que c'est justement l'opportunité de renforcer les moyens alloués à chacun des élèves parisiens.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je vais soumettre ce vœu à vos voix. Pour le vœu n°1 de cette année, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous avez noté ? Merci, il est adopté.

**POUR : 32 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 5 (ÉLUS DU GROUPE UDC 13 - Mme ESTIENNE, MME STIBBE, M OLIVIER ET M. SHOUKRY - M. PENG)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**V13 2023 02 Vœu relatif à un lieu de commémoration des victimes de l'agent orange déposé par Alexandre FLORENTIN, Marie ATALLAH, Wilfried BÉTOURNÉ et les élu-es du groupe Les Écologistes**

**M. LE MAIRE** : Nous passons au vœu suivant concernant les victimes de l'agent orange. C'est Alexandre FLORENTIN qui le présente.

**Alexandre FLORENTIN** : Merci, Monsieur le Maire. À l'âge de 14 ans, j'ai eu la chance de pouvoir aller au Vietnam, et j'ai un souvenir très vivace d'une rencontre sur un marché de la capitale. J'ai senti quelqu'un, quelque chose, me tapoter le pied. En me retournant, j'ai vu un petit garçon, de mon âge sans doute, qui me tapotait le pied parce qu'il n'avait pas de bras. Par ailleurs, il était aveugle. C'est son petit frère qui le guidait dans le marché pour mendier. À l'époque, ce que je ne savais pas, c'est qu'environ 3 millions de Vietnamiennes et Vietnamiens ont été directement exposés aux herbicides en 10 ans, ce qui représente 1 personne toutes les 2 secondes. À cela s'ajoute un nombre inconnu de personnes vivant au Cambodge, au Laos, de civils et militaires américains et leurs divers alliés exposés. À l'époque, je ne savais pas que la dioxine, un des composants de l'agent orange, se transmet de génération en génération et engendre de lourds handicaps. Peut-être que le petit garçon que j'ai rencontré n'avait pas été lui-même exposé directement, mais était le petit-enfant d'une personne exposée. À l'époque, je ne savais pas non plus que les épandages ont entraîné des bouleversements majeurs d'écosystèmes complexes. Ce que je sais maintenant, c'est que l'agrochimie est la même industrie que celle qui fabrique les armes chimiques. Je sais également que c'est par le même mécanisme que des entreprises se sont enrichies en fabriquant l'agent orange utilisé en ex-Indochine, la chlordécone aux Antilles ou le Lasso, le glyphosate et les néonicotinoïdes en France.

Ce vœu est très modeste dans sa demande, il vise simplement à identifier un lieu de commémoration en hommage aux victimes de l'agent orange. Mais il est très fort dans le message qu'il porte, un message de soutien à toutes celles et ceux qui se battent, comme Nga et le collectif Vietnam Dioxine.

C'est un message de rage également vis-à-vis des marchands de doute qui utilisent les mêmes mécanismes pour vendre toujours plus de pesticides, fongicides, herbicides, reprotoxiques, perturbateurs endocriniens et qui, « évidemment », n'ont aucun lien avec la perte d'un demi-milliard d'oiseaux ou de 80 % d'insectes en Europe depuis que je suis né, ou bien avec la chute de la fertilité humaine dans le monde.

Ce vœu est aussi un message de soutien à toutes celles et ceux qui subissent encore l'usage des armes chimiques, et je m'en tiendrai à la Syrie pour donner un exemple des plus récents.

Enfin, vous l'aurez compris, ce vœu est tout simplement un message d'amour, de rage, de paix, d'écologie qui, je le crois, a toute sa place dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je prendrai la parole, mais y a-t-il des demandes d'interventions d'autres groupes ? Je t'en prie.

**Vincent BOULET** : Merci, Monsieur le Maire, et merci, Alexandre, pour tes propos très poignants. Juste quelques mots pour apporter le soutien du groupe communiste à ce vœu, non seulement parce qu'il intervient, même si je pense que ce n'était pas la motivation première, dans le cadre du cinquantenaire des accords de Paris qui ont acté le retrait de l'armée américaine du Vietnam et ont donc ouvert la porte à la fin de la guerre du Vietnam. Nous le soutenons également parce que, comme tu l'as rappelé, 14 multinationales de l'agrochimie, dont Monsanto, sont actuellement soupçonnées de s'être enrichies de la production de ce défoliant ultratoxique et d'avoir fourni l'armée américaine, ce qui constitue, je pense, le premier écocide au monde. Comme tu l'as rappelé, quatre générations de Vietnamiens au total continuent d'en porter les stigmates dans leur chair, du fait des conséquences d'atrocités commises par l'armée américaine contre le peuple vietnamien, et le combat des victimes est donc juste et digne. Pour toutes ces raisons, nous apportons notre soutien au vœu qui est proposé.

**M. LE MAIRE** : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je voulais simplement dire quelques mots, et d'abord vous remercier pour la présentation de ce vœu. Je mets juste un petit bémol sur l'œuvre artistique, mais nous avons eu l'occasion d'en discuter, car ce n'est pas évident d'incarner artistiquement tous les dégâts provoqués par l'agent orange. Nous trouverons une action symbolique, nous mettrons une plaque. Ce n'est pas la première action que nous organisons dans cette mairie, nous avons organisé une exposition en novembre 2021 sur le sujet. Nous avons également exposé l'artiste qui a réalisé la photographie la plus connue de la guerre du Vietnam représentant la petite fille courant nue après les bombardements. Cela a été d'ailleurs un moment de grande émotion.

Je pense que c'est toujours une excellente chose de regarder dans les yeux les enseignements de l'Histoire malgré leur cruauté, pour essayer d'en tirer un certain nombre d'enseignements. Tu l'as remarquablement présenté, je t'en remercie. Je soutiendrai évidemment ce vœu.

Il faudra que nous discussions également de la localisation. Nous avons tendance à installer au Parc de Choisy un certain nombre de lieux de commémoration, nous devrions sans doute poursuivre en ce sens, mais nous verrons quel est le lieu le plus approprié. Ce sera l'occasion d'en parler, et il s'agit surtout de rappeler ou d'apprendre ces éléments à un certain nombre de nos concitoyens qui connaissent mal, voire très mal, les dégâts provoqués par l'agent orange et ses différentes utilisations.  
Je laisse la parole à Monsieur OLIVIER.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Je vous remercie. Il faudra être attentif au lieu, mais également au message. Il ne faudrait pas confondre guerre d'Indochine et guerre du Vietnam. Dans 10 ou 15 ans, des personnes passant devant ce lieu de commémoration pourraient penser que la France a utilisé ces produits. Or, ce n'est pas le cas, il faut donc être très attentif au message véhiculé. Nous faisons quelquefois des commémorations de grandes victoires ou de grands échecs sur lesquels nous avons à nous repentir. Mais en l'occurrence, il n'y aurait pas du tout à se repentir de quelque chose. Il s'agit de commémorer un drame, mais surtout pas en laissant une ambiguïté sur une responsabilité de la France. Mais nous voterons pour ce vœu.

**M. LE MAIRE** : Je vais soumettre ce vote avec l'amendement proposé, je sais que vous en étiez d'accord au départ. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous en remercie beaucoup.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**V13 2023 03 Vœu relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles à Paris déposé par Jean-Baptiste OLIVIER et les élus du groupe d'Union de la droite et du centre**

**M. LE MAIRE** : Monsieur OLIVIER, vous aviez présenté un vœu sur la question des fermetures de classe, en parlant notamment des questions démographiques. Je vous laisse le présenter.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Je vous remercie. Nous n'allons pas revenir sur ce que nous avons déjà dit tout à l'heure, même si le sens de ce vœu est d'indiquer que la baisse démographique dans Paris entraîne naturellement la baisse du nombre d'enfants, et donc une baisse du nombre de classes puisque le rectorat décide en fonction de calculs de nombre d'enfants par classe en moyenne.

Quand nous assistons aux conseils d'écoles ou aux conseils d'administration des collèges, nous observons que le nombre d'enfants, y compris dans le 13<sup>e</sup> arrondissement – pas partout – est en diminution tendancielle depuis plusieurs années. C'est un des aspects de ce vœu que d'insister sur ce point. Il s'agit également de rehausser l'attractivité des écoles et des collèges publics parisiens, à travers notamment l'amélioration de la pertinence et de l'ambition éducative des activités périscolaires, mais également par l'augmentation des investissements dans les équipements scolaires. C'est un premier aspect de ce vœu.

Le deuxième aspect, qui rejoint le vôtre, est de demander au rectorat de revoir à la baisse la suppression des postes pour se donner les moyens d'avoir des effectifs par classe moins importants, et donc de proposer davantage de soutien scolaire pour améliorer les résultats des élèves.

Ce sont les deux axes du vœu que nous défendons ce soir.

**M. LE MAIRE** : Emmanuel COBLENCE souhaite intervenir.

**Emmanuel COBLENCE** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Nous ne reviendrons pas sur les arguments déjà échangés il y a quelques minutes, mais je voudrais profiter de cette occasion pour rappeler d'abord que la baisse des effectifs n'existe pas uniquement à Paris, elle est présente dans toutes les grandes métropoles françaises. Et cela parce qu'elle n'est pas liée aux spécificités d'un territoire ou, comme vous essayez de le faire croire, Monsieur OLIVIER, à la politique menée par la majorité municipale. Elle résulte d'un certain nombre d'évolutions démographiques, sociales et sociétales.

Pour commencer, il s'agit de la baisse de la natalité, qui concerne les Parisiens, mais également le reste des Français, de l'émergence de nouvelles formes familiales, de l'impact de la crise de la covid qui a incité un très grand nombre de familles, à Paris comme dans toutes les autres métropoles françaises, à rechercher des habitations plus



proches de la nature et de la campagne. C'est également la conséquence du développement du télétravail, dont nous parlons tout à l'heure, qui permet à un certain nombre d'actifs, notamment les cadres, de conserver leur emploi dans une grande métropole tout en habitant plus loin des centres-villes. Tout cela n'a rien à voir avec la politique menée par la municipalité parisienne depuis des années.

En revanche, ce qui est certain, c'est que la politique du logement que nous menons à Paris, et en particulier la politique de logement social, permet de freiner cette évolution. Quelle aurait été l'évolution de la démographie et la présence des familles à Paris si la gauche n'avait pas mené cette politique ambitieuse en matière de logement social ? C'est là qu'auraient été véritablement les très grandes difficultés. Je pense qu'il était important de rétablir ce premier point.

D'autre part, vous mettez en cause dans votre vœu l'accueil périscolaire qui, nous le savons, est également une de vos marottes. Nous avons déjà eu beaucoup l'occasion d'en parler. Lier les activités périscolaires, les TAP ou les centres de loisirs à la baisse de la démographie scolaire à Paris, ce n'est pas honnête de votre part, Monsieur OLIVIER. Je vous invite, comme je l'ai déjà fait, à vous rendre avec Monsieur le Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement et moi-même dans les écoles, pour voir le spectacle de fin d'année du centre de loisirs Providence, le travail mené pendant les temps périscolaires autour de la musique et de l'orchestre symphonique à l'école Franc Nohain, le travail mené autour de la nature par les centres de loisirs des écoles Dunois. Vous verrez, Monsieur OLIVIER, que nous avons raison d'avoir ces ambitions en matière de périscolaire, et que nous entendons bien continuer à les avoir.

**M. LE MAIRE** : Nous allons faire voter ce vœu. Vous comprenez par les propos que j'ai tenus tout à l'heure qu'il ne m'est pas possible de le soutenir. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le vœu est rejeté.

**POUR : 5 VOIX (ÉLUS DU GROUPE UDC 13 - Mme ESTIENNE, MME STIBBE, M OLIVIER ET M. SHOUKRY – M. PENG)**

**CONTRE : 32 VOIX**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST REJETÉ À LA MAJORITÉ.**

**V13 2023 04 Vœu relatif à la dénomination d'un lieu en mémoire du médecin-major Lucien Joseph Ange Désandré présenté par Elisabeth STIBBE et les élus du groupe d'Union de la droite et du centre**

**M. LE MAIRE** : Nous avons un dernier vœu à examiner, présenté par Elisabeth STIBBE. Il s'agit de trouver une dénomination en mémoire du médecin-major Lucien Joseph Ange Désandré.

**Élisabeth STIBBE** : Merci, Monsieur le Maire. Nous allons, par ce vœu que j'ai l'honneur de vous soumettre, revenir en arrière dans l'histoire industrielle du 13<sup>e</sup> arrondissement, à l'époque où des usines fonctionnaient en plein cœur de la ville.

Une catastrophe industrielle a eu lieu le 20 octobre 1915 pendant la guerre – nous revenons à l'histoire plus générale –, à une époque où fonctionnait aux 168-174, rue de Tolbiac une usine de fabrication de grenades. Celle-ci fonctionnait à un taux de production largement supérieur aux conditions de sécurité, la direction ayant reçu l'ordre d'augmenter la cadence et la production en vue de gagner en efficacité. En conséquence, comme c'est souvent le cas dans les catastrophes industrielles, les normes n'étaient pas respectées, et une effroyable explosion a fait de nombreuses victimes et détruit une bonne partie du quartier.

Parmi celles-ci, une victime indirecte est le docteur Désandré dont il est question, le premier médecin des pompiers de Paris à être décédé pendant une intervention. Il n'est pas mort pendant cette explosion, c'est en portant secours aux victimes qu'il a été atteint lors d'une seconde explosion.

C'est pourquoi je propose la réflexion autour de la mise en place d'un lieu en hommage à ce médecin, qui serait également un lieu de souvenir de cette période particulière de l'histoire de France et un hommage aux équipes de la BSPP dont la devise est, je vous le rappelle, « Sauver ou périr ».

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup pour cette proposition, Madame STIBBE. Alexandre COURBAN souhaite intervenir, j'ajouterai ensuite peut-être quelques mots.

**Alexandre COURBAN** : Merci pour ce vœu qui vise à mettre en mémoire une des victimes de cette catastrophe industrielle, comme vous nous l'avez rappelé, catastrophe qui a fait plus de 45 victimes, un certain nombre d'entre



elles n'ayant d'ailleurs pas été identifiées et ayant été inhumées un mois après la catastrophe, après des obsèques à Notre-Dame.

Vous avez raison de porter notre attention sur le médecin-major Lucien Désandré, décédé à l'âge de 43 ans au Val-de-Grâce, qui sera reconnu mort pour la France le 20 mai 1917 et qui habitait officiellement dans le 15<sup>e</sup> arrondissement.

Nous pourrions imaginer voter ce vœu, si ce n'est votre dernier considérant particulièrement sévère, qui laisse entendre que, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, nous n'aurions rien fait pour rendre hommage à l'ensemble de ces victimes, aussi bien les ouvrières que le médecin. Un morceau de phrase mériterait en tout cas d'être amendé « *Considérant que la plaque apposée sur l'immeuble situé à l'emplacement de l'usine à l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale en souvenir des victimes de cette catastrophe industrielle n'est pas mise en valeur [...]* ». Il est un peu sévère pour cette plaque inaugurée quelques jours avant les commémorations du centenaire de 2018. Si vous acceptiez, de mon point de vue, de revisiter la formulation, nous pourrions effectivement imaginer ensemble un hommage pour ce soldat du feu en particulier, sans effacer toutefois l'ensemble des victimes, comme vous l'avez rappelé.

Pour mémoire, j'attire votre attention et celle de tous nos collègues sur le fait que, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, nous avons deux plaques qui rendent hommage à des soldats du feu, aussi bien celle qui a été posée sur le boulevard Vincent-Auriol, à la suite d'un premier incendie, que celle posée au tout début de la rue Watt, en hommage à un soldat du feu mort dans l'exercice de ses fonctions, et auquel nous avons rendu hommage à l'occasion de la journée des morts au travail l'année dernière.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Cette remarque est juste, j'imagine que vous y donnerez suite parce que nous avons mené cette commémoration en lien avec la SHA, Société d'Histoire et d'Archéologie du 13<sup>e</sup>. Nous ne pouvons pas effacer cela, et je pense d'ailleurs que c'était une bonne initiative de commémorer le centenaire et de donner un peu de relief à cette catastrophe que beaucoup avaient oubliée. Si vous êtes d'accord pour amender ce vœu, nous le voterons.

**Élisabeth STIBBE** : Je suis bien entendu d'accord.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je vais soumettre ce vœu amendé et vous trouverez une manière de le rédiger avec Alexandre. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup à toutes et à tous.

Ce Conseil est maintenant terminé par l'adoption de ce vœu. Nous nous rapprocherons également de la BSPP pour trouver les voies et les moyens d'organisation. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon appétit.

**POUR : 37 VOIX**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**Mme Marie ATALLAH**



**Conseillère d'arrondissement**

**M. Jérôme COUMET**



**Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement**

